

# Secrétariat Central de la Collaboration Transfrontalière



## PLAN STRATEGIQUE DE COLLABORATION TRANSFRONTALIERE POUR UNE DUREE DE DIX ANS

**Le Réseau des Aires Protégées Transfrontalières du Rift Albertin Central.**

**Appuyé par le PICG et financé par USAID**

**Programme International de conservation des gorilles**



**AFRICAN WILDLIFE FOUNDATION**

ILDLIFE. RESPECTING ALL LIFE.



## Adoption du plan stratégique

Ce Plan stratégique de la Collaboration Transfrontalière dans le réseau des aires protégées situées dans la partie centrale du Rift Albertin a été adopté et signé ci-dessous par les autorités des aires protégées de l'Uganda, du Rwanda et de la République Démocratique du Congo (RDC):

*Martine Cosma Wilungu*  
Martine Cosma Wilungu, Balonsewa.

29.05.2006

.....  
Pour l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, ICCN

.....  
Date

*Rosette Chantal Nyamba Allalume*  
Rosette Chantal Nyamba Allalume

29.05/2006

.....  
Pour l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux, ORTPN

.....  
Date

*Moses Mapeza*  
Moses Mapeza

May 29, 06

.....  
Pour Uganda Wildlife Authority, UWA

.....  
Date

### Témoïn :

*Eugène Rutagarama*  
Eugène Rutagarama

29th Day 2006

.....  
Pour Programme International de Conservation des Gorilles

.....  
Date

## TABLE DES MATIERES

<b>SECRETARIAT CENTRAL DE LA COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE.....</b>	<b>I</b>
ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE .....	II
MOT D'INTRODUCTION.....	III
REMERCIEMENT .....	IV
ACRONYMES.....	V
DÉFINITIONS .....	VI
<b>RESUME.....</b>	<b>VII</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1.1.LES AIRES PROTEGEES SITUEES DANS LA PARTIE CENTRALE DU RIFT ALBERTIN .	1
1.2.LA NÉCESSITÉ D' AVOIR UN PLAN STRATÉGIQUE .....	3
1.3.LES METHODES DE PLANIFICATION .....	4
<b>2. ANALYSE DE LA SITUATION .....</b>	<b>5</b>
<b>3. LE BUT DU PLAN .....</b>	<b>7</b>
<b>4. LES PRINCIPAUX RESULTATS (KRAS) .....</b>	<b>8</b>
4.1 KRA1 - ENVIRONNEMENT FAVORABLE .....	8
4.2 KRA2 - GESTION DU PAYSAGE.....	8
4.3 KRA3 - FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES .....	9
4.4 KRA4 - COLLABORATION .....	10
4.5 KRA5 - APPLICATION DE LA LOI.....	11
4.6 KRA6 - EDUCATION ET SENSIBILISATION.....	11
4.7 KRA7 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	12
4.8 KRA8 – FINANCEMENT A LONG-TERME.....	13
<b>5. MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATEGIQUE .....</b>	<b>15</b>
5.1 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE .....	15
5.1.1 Conseil Inter-ministeriel Transfrontalier.....	15
5.1.2 Le Secrétariat Central de la Collaboration Transfrontalière .....	15
5.1.3 Comités techniques.....	15
5.2 FORUM RÉGIONAL POUR LA COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE .....	16
5.3 PLAN D' ACTIVITES.....	16
5.4 CADRE DE MONITORING.....	19
<b>6. ESTIMATION DU BUDGET. ....</b>	<b>23</b>
<b>REFERENCES.....</b>	<b>41</b>
<b>PARTIE C: ANNEXES .....</b>	<b>42</b>

## MOT D'INTRODUCTION

Il nous a fallu quelques années pour aboutir à la gestion transfrontalière de la partie centrale du Rift Albertin. Le chemin était long et bien qu'il y avait parfois des obstacles, nous ne nous sommes pas découragés. C'est pour moi un grand plaisir de constater les résultats des débats et délibérations et des sessions de planification. Le résultat de nos efforts a produit ce Plan stratégique de la Collaboration Transfrontalière.

La gestion de la collaboration transfrontalière pour les trois pays frères: le Rwanda, République Démocratique du Congo et l'Ouganda a commencé il y a quelques années. Elle avait pris la forme d'une collaboration informelle entre le personnel oeuvrant sur terrain. C'est encourageant de constater que cette collaboration ne s'est pas arrêtée là, l'effort a été reconnu comme étant une merveilleuse stratégie, c'est ainsi que les autorités des trois parcs concernés l'ont adoptée.

La collaboration dans la gestion de cet écosystème n'est jamais facile. Il y a plusieurs intérêts à sauvegarder, parfois contradictoires avec des ressources limitées. Mais une fois qu'on affiche un engagement ferme et une volonté de réussir comme c'est le cas actuellement, le fardeau devient plus léger. Ce qu'il faut avoir en esprit, c'est de savoir que les avantages de la gestion transfrontalière de l'écosystème sont nombreux et que la collaboration apporte beaucoup de résultats positifs à la région. Ces avantages sont mis en évidence dans ce plan.

Heureusement, nous avons fait un pas de géant. Cependant, nous ne pouvons pas nous asseoir et croiser les bras en disant "nous sommes arrivés", le chemin est encore très long. Nous devons solliciter et obtenir des fonds qui nous permettront de mettre en application les stratégies de ce plan. Sans les ressources nécessaires, ce plan resterait lettre morte et nos efforts seraient vains.

Nous devons nous y mettre et nous assurer que ce plan stratégique, qui est le fruit de notre effort de collaboration, est mis en oeuvre et pour que nous puissions réaliser notre vision:

*La conservation durable des espèces endémiques et la riche biodiversité situées dans le réseau des aires protégées de la partie centrale du Rift Albertin et dans le paysage environnant.*

Pasteur Cosma Wilungula Balongelwa

**Président du Secrétariat Central de la Collaboration transfrontalière et  
Directeur de l'ICCN**



## REMERCIEMENT

Le Secrétariat Central de la Collaboration transfrontalière (SCCT) exprime sa gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce plan. Nous exprimons notre gratitude envers le Noyau chargé de la Planification, le facilitateur du processus, Madame Apophia Atukunda et toute la famille des partenaires oeuvrant dans le domaine de la conservation pour leur contribution.

Enfin, le Secrétariat Central de la Collaboration transfrontalière (SCCT) remercie le Programme International pour la Conservation des Gorilles (PICG) pour le financement qui a permis de préparer ce plan.



## ACRONYMES

ARCOS	-	Albertine Rift Conservation Society
BINP	-	Bwindi Impenetrable National Park
CAR	-	Central Albertine Rift
ACL	-	Association gérée par les communautés locales
CG	-	Collaboration dans la gestion
NCP	-	Noyau chargé de la Planification
RDC	-	République Démocratique du Congo
EIE	-	Evaluation de l'impact de l'environnement
ICCN	-	<i>Institut Congolais pour la Conservation de la Nature</i>
IEC	-	Information, Education and Communication
PICG	-	Programme International pour la Conservation des Gorilles
ITFC	-	Institute of Tropical Forest Conservation
IUCN	-	World Conservation Union
JGI	-	Jane Goodall Institute
KNP	-	Kibale National Park
KRA	-	Key Result Area
KRC	-	Karisoke Research Centre
M&E	-	Monitoring et Evaluation
MGNP	-	Mgahinga Gorilla National Park
PC	-	Protocole de collaboration
ONG	-	Non government organisation
ORTPN	-	<i>Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux</i>
(A) AP	-	Institutions chargées de la gestion des parcs
PNV	-	Parc National des Volcans
PNVi	-	Parc National des Virunga
QENP	-	Queen Elizabeth National Park
RMNP	-	Rwenzori National Park
PR	-	Partage des Revenus
SNP	-	Semliki National Park
OS	-	Objectif stratégique
PS	-	Plan stratégique
Esp.	-	Espèces
SWOT	-	Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
G TRN	-	Gestion transfrontalière des ressources naturelles
TF	-	Transfrontalier
SCCT	-	Secrétariat Central de la Collaboration transfrontalière
TR	-	Termes de référence
TSP	-	Plan stratégique de la Collaboration Transfrontalière
UWA	-	Uganda Wildlife Authority
WCS	-	Wildlife Conservation Society
WWF	-	World Wildlife Fund



## Définitions

Environnement favorable – c'est une situation qui facilite, appuie ou contribue à la réussite de n'importe quel programme ou activité qui a été entreprise. Dans ce contexte, il concerne l'établissement d'un environnement politique favorable qui facilite la conservation/gestion transfrontalière.

Indicateurs – sont des informations recueillies pendant une période donnée et qui montrent les changements opérés dans des contextes particuliers.

Parc pour la paix- *une région où il y a un objectif clairement défini qui vise à promouvoir la conservation de la biodiversité et la paix et ou la coopération entre deux pays ou circonscriptions au moins, est requise (IUCN 2000 cité in Lanjouw et al. 2001 pp 21).*

Aire Protégée Transfrontalière – Une portion de terre ou de la mer qui est établie entre une ou plusieurs frontières entre états, provinces et régions à l'intérieur d'un pays, régions autonomes et les zones situées au-delà des frontières ou circonscriptions nationales, Certaines parties étant spécialement dédiées à la protection et à la conservation de la biodiversité, des ressources naturelles et culturelles gérées en collaboration par les différents partenaires suivant des lois en vigueur.

Gestion transfrontalière des ressources naturelles – *Tout processus de coopération au delà des frontières qui facilite ou améliore la gestion des ressources naturelles d'une région pour l'intérêt des parties concernées (Biodiversity Support Program 1999 cité in Lanjouw et al. 2001 pp. 21).*

## RESUME

Le Rift Albertin Central est parmi les paysages le plus riche en biodiversité qui contient des aires protégées contiguës et plus des vertèbres que d'autre site ou des sites contiguës en Afrique (Plumptre et al, 2003). Le paysage est diverse, partant des glaciers au sommet du Ruwenzori en passant par la lande alpestre, les forêts jusqu'aux prairies de la savane. L'écosystème du Rift Albertin Central est transfrontalier par nature et les menaces que connaissent les aires protégées dans cette région sont similaires (ref SWOT au chapitre deux). Il y a ainsi un besoin de collaboration pour renforcer la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées spécialement dans le réseau des aires protégées transfrontalier.

Ce plan stratégique de collaboration transfrontalière de 10 ans a été développé pour les trois Autorités des Aires Protégées de la République Démocratique du Congo, le Rwanda et l'Uganda. Son implémentation devra être appuyé par différents partenaires impliqués dans la conservation de la biodiversité et le développement socio-économique dans le Rift albertin central. Le processus de planification dans tout le Rift Albertin a été initié en 2001. Ce plan stratégique dans le Rift Albertin central a continué ce processus, en se focalisant sur le réseau des Aires protégées transfrontalières du Rift Albertin Central.

Le processus de planification a été consultatif, dirigé par le secrétariat central et les trois autorités des Aires protégées à travers une équipe de planification avec l'assistance d'un facilitateur. La planification a été faite en utilisant l'analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités et ceci a guidé la formulation des objectifs et des stratégies pour atteindre les objectifs définis. Les indicateurs pour mesurer le progrès ont été formulés et serviront de base pour le suivi du plan.

Une vision pour les 30 prochaines années a été formulée « *la conservation durable des espèces endémiques et la riche biodiversité situées dans le réseau des aires protégées de la partie centrale du Rift Albertin et dans le paysage environnant* ». L'objectif ultime du plan est *la conservation durable de la biodiversité du Rift albertin central pour un développement socio-économique à long terme à travers une gestion collaborative*.

Les objectifs stratégiques ont orienté le plan, en insistant sur les priorités du plan pour les 10 prochaines années. Ceci guidera le développement des plans opérationnels et servira de référence pour le suivi et l'évaluation de performance. Pour faciliter le développement des plans opérationnels, les objectifs stratégiques ont été groupés en différentes des unités distinctes :

- KRA1 – Environnement favorable
- KRA2 – Gestion du Paysage
- KRA3 – La Capacité Effective de Gestion
- KRA4 – Collaboration
- KRA5 – L'application des lois: protection



- KRA6 - Education et Sensibilisation
- KRA7 – Développement Economique
- KRA8 – Financement durable

Une structure de prise de décision et qui devra guider la gestion des ressources transfrontalières devra être formalisée. Il concerne:

- Conseil interministériel transfrontalier
- Le secrétariat central transfrontalier
- Les comites techniques: Recherche, tourisme; Conservation communautaire et entreprise, sécurité et application des lois.
- Un forum Régional pour assurer la collaboration et l'harmonie entre les partenaires.

Le plan devra être implémente a travers de plans opérationnels et de programmes développés au niveau régional et au niveau national. Le budget mentionne dans le plan est indicatif seulement et devra être finalise pendant le développement des projets bien spécifiques aux différents résultats. Il revient au secrétariat transfrontalier et les gouvernements respectifs d'identifier les sources potentielles de financement, de faire le lobby et de négocier avec des donateurs potentiels.



## Partie A: Historique

### 1 INTRODUCTION

Ce Plan stratégique a été développé par les autorités des trois parcs situés en République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda et Ouganda. Il sera exécuté grâce à la participation de plusieurs partenaires, entre autres les communautés locales, les institutions gouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations des communautés locales, le secteur privé, la communauté internationale/organisations internationales, etc.

La gestion transfrontalière des aires protégées dans les trois pays a commencé il y a une quinzaine d'années sous forme d'une collaboration informelle entre les aires protégées (APs). Le but était d'harmoniser les approches de gestion à ce niveau. La reconnaissance officielle de l'impact de la conservation transfrontalière de la biodiversité a eu lieu il y a quelques années avec la conceptualisation de l'approche de gestion transfrontalière des écosystèmes et du paysage.

Le terme gestion transfrontalière des ressources naturelles est employé pour signifier la coopération au-delà des frontières qui vise à améliorer la gestion des ressources naturelles. Le processus d'élaboration du plan de collaboration transfrontalière de tout le Rift Albertin a commencé en 2001. Ce processus a abouti à l'élaboration d'un *Cadre pour la Conservation dans le Rift Albertin 2004-2030*. Ce plan stratégique est une suite de ce processus et concerne le réseau des aires protégées du Rift Albertin Central.

#### 1.1 LES AIRES PROTEGEES SITUEES DANS LA PARTIE CENTRALE DU RIFT ALBERTIN

Le Rift Albertin est la région qui contient le plus de vertébrés dans le continent Africain. Cette région a plusieurs espèces endémiques et des espèces menacées d'extinction. Cette région abrite 27 espèces de primates et 40 ongulés. Considérant l'ensemble du continent Africain, on y trouve plus de 50% d'oiseaux, 39% de mammifères, 19% d'amphibiens et 14% de reptiles et plusieurs plantes terrestres dans cette région (Tableau 2-1).

Tableau 1-1: Sortes d'espèces, espèces endémiques, espèces menacées d'extinction

Famille	Richesse biologique(espèces)	espèces endémiques	espèces menacées d'extinction
Mammifères	402	34	35
Oiseaux	1061	41	25
Reptiles	175	16	2
Amphibiens	118	34	16
Papillons		117	
Poissons		366+	
Plantes	5793	567	40

Source: Plumptre et al. 2003.

Par ailleurs, la partie centrale du Rift Albertin (parfois appelée le vaste écosystème du Virunga) constitue l'un des plus riches écosystèmes du point de vue richesse en biodiversité, comprenant des aires protégées contiguës à plusieurs pays. Cette région contient plusieurs vertébrés que n'importe quel

autre écosystème comprenant des aires protégées frontalières en Afrique (Plumptre et al, 2003). Cette région contient a elle seule 1,448 espèces de vertébrés et 3,180 plantes; 150 vertébrés endémiques et 246 plantes; 48 mammifères, oiseaux et amphibiens menacés d'extinction; et 15 Aires Protégées (Ratter, 2004). La partie centrale du Rift Albertin abrite la moitié d'espèces d'oiseaux et 40% des mammifères qu'on trouve en Afrique. C'est le seul endroit au monde où les gorilles de montagne, les singes dorés, les chimpanzés et la faune des savanes coexistent (USAID téléchargé en Septembre 2005 à partir de [http://www.usaid.gov/press/frontlines/fl\\_apr05/country.htm](http://www.usaid.gov/press/frontlines/fl_apr05/country.htm)). En plus des caractéristiques ci-haut mentionnées, l'écosystème présente un aspect varié, partant des glaciers au sommet du Ruwenzori en passant par la lande alpestre, les forêts jusqu'aux prairies de la savane.

Les institutions nationales chargées de la conservation de la faune dans les trois pays (*Institut Congolais pour la Conservation de la Nature* - ICCN en RDC, *l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux* - ORTPN au Rwanda et *Uganda Wildlife Authority* - UWA en Uganda) ont exprimé leur désir de préserver cet écosystème unique contenant les *aires protégées situées dans la partie centrale du Rift Albertin*, à savoir, le Parc National des Virunga (PNVi) en RDC, Mgahinga Gorilla National Park (MGNP), Bwindi Impenetrable National Park (BINP), Queen Elizabeth National Park (QENP), Rwenzori Mountain National Park (RMNP), Semuliki National Park (SNP) et Kibale National Park (KNP) en Uganda et Parc National des Volcans (PNV) au Rwanda (Fig. 1).

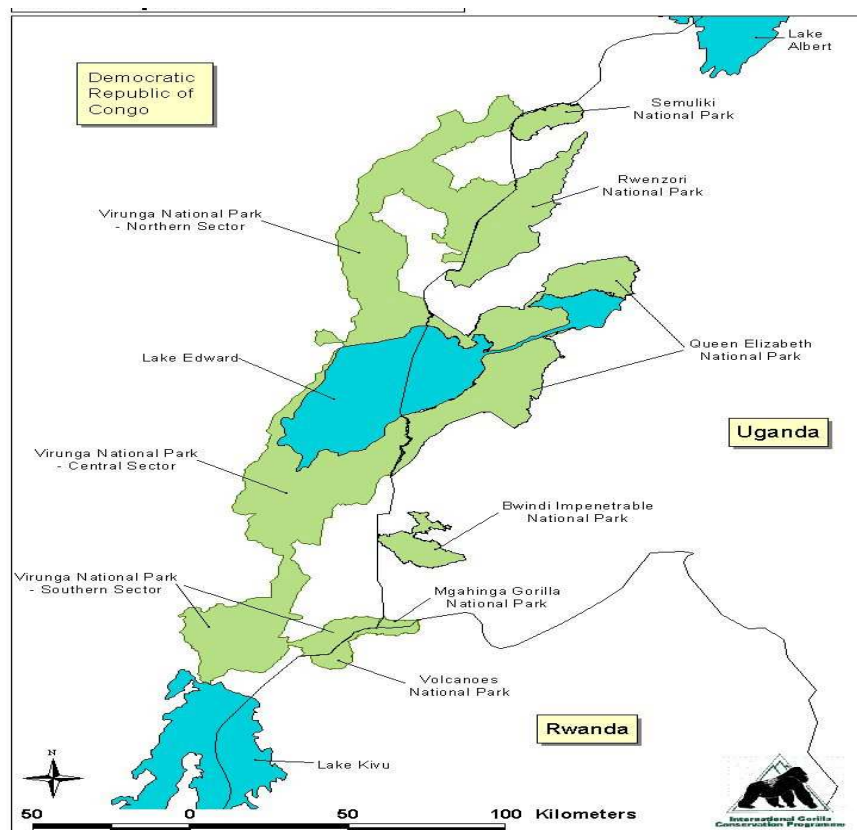


Figure 1: Map of the CAR PA Network

Les institutions nationales chargées de la conservation dans les trois pays ont reconnu le caractère transfrontalier de l'écosystème dans cette région et ont signé un protocole de collaboration pour bien gérer cet écosystème (Annexe 3). Les trois institutions nationales chargées de la gestion des parcs se sont mises d'accord pour élaborer un plan stratégique de la Collaboration Transfrontalière (PSCT) dans le réseau des aires protégées situées dans la partie centrale du Rift Albertin.

Dans le souci d'appuyer les efforts des AAPs, les ministres en charge des aires protégées dans les trois pays ont signé « une déclaration tripartite sur la gestion transfrontalière des ressources naturelles du réseau des aires protégées du Rift Albertin Central », la déclaration de Goma en Octobre 2005. Cette déclaration reconnaît le besoin de conjuguer les efforts de collaboration, appuie le développement du plan et s'engage à chercher le financement pour son implémentation.

## **1.2 La nécessité d'avoir un plan stratégique**

L'écosystème de la partie centrale du Rift Albertin est de nature transfrontalière et les aires protégées situées dans cette région sont confrontées aux mêmes menaces (Cfr Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces dans le chapitre 2). La région a été placée sur la liste des biodiversités à haut risque (hotspots) à cause de sa spécificité et la perte progressive de son habitat. La région a été caractérisée par des conflits armés depuis 1990 et des milliers de personnes déplacées sont toujours sans abris et n'ont pas de terres. Par conséquent, elles exercent une forte pression sur les ressources de ces aires protégées. Par ailleurs, il y a beaucoup d'ONGs oeuvrant dans la région qui ont besoin d'harmoniser leurs activités.

On a ainsi besoin de collaborer pour renforcer la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées situées dans la partie centrale du Rift Albertin. Malgré le pas qui a déjà commencé dans le domaine de la collaboration dans la région, une grande partie de l'effort de gestion de l'aire protégée a été faite au niveau national où chaque aire protégée suit sa politique, fait sa propre planification et la met en œuvre comme elle l'entend. L'impact sur la conservation de la biodiversité serait plus grand si les programmes sont harmonieusement planifiés et mis en œuvre, avec les mêmes objectifs. Les coûts seraient aussi réduits si l'approche de gestion de l'écosystème est adoptée par toutes les parties concernées.

La planification doit être faite au niveau de l'écosystème et au niveau régional parce que la plupart des objectifs de conservation exigent des interventions à grande échelle. Il faut identifier toutes les cibles principales de conservation et faciliter la coordination des efforts que les différents partenaires déploient pour promouvoir la conservation dans la région. Ceci contribuerait à maximiser l'efficacité et l'efficacité des actions de conservation dans la région (Ratter, 2004).

Il y a eu des efforts déjà réalisés à l'étape de la planification. Les plans élaborés couvrent plusieurs sites géographiques dans le Rift Albertin. Ce processus d'élaboration du plan stratégique reconnaît ces efforts et tient compte de ce qui a

été fait auparavant. Le "cadre pour la conservation du Rift Albertin 2004-2030" constitue l'épine dorsale de ce plan stratégique, les objectifs et les stratégies ont été harmonisés avec ceux qui ont été débattu lors du « Séminaire atelier sur la planification stratégique du vaste écosystème du Virunga » tenu en octobre 2004 à Kigali.

La Gestion Transfrontalière des Ressources Naturelles (GTRN) a plusieurs objectifs à savoir:

- La collaboration entre états en vue d'une meilleure conservation des ressources naturelles
- Assurer la planification et la gestion de l'écosystème
- Partager des compétences et expertise
- Partager des bénéfices et des coûts de conservation entre les pays
- Faciliter la recherche et assurer une meilleure gestion des informations

Selon Nijeholt *et al.* (2001) la G TRN est nécessaire lorsque:

- Les pays ont un même problème écologique ou partagé
- Les ressources naturelles sont partagées par deux ou plusieurs pays
- Les partenaires traversent les frontières pour exploiter les ressources naturelles
- Il y a des échanges économiques entre les pays
- Les effets de la gestion des ressources naturelles dans un pays donne sont ressentis dans l'autre pays.

C'est la situation vécue dans la partie centrale du Rift Albertin et qui nécessite une planification stratégique dans la région et un système de gestion transfrontalière des ressources naturelles. Ce plan stratégique définit le cadre pour un processus de consultation et de collaboration dans le partage d'expérience et d'expertise qui vise à développer le tourisme, promouvoir la recherche scientifique, le monitoring écologique, la sensibilisation de la population locale aux méthodes agricoles modernes et la réduction de la pression exercée sur les ressources naturelles. Le but c'est de trouver des objectifs plus réalistes et réalisables. Le plan donnera une orientation à la coordination des activités et contribuera à renforcer les efforts des partenaires.

### **1.3 LES METHODES DE PLANIFICATION**

Le processus de planification a été consultatif, il s'est basé sur les consultations antérieures faites dans la partie centrale du Rift Albertin. Une évaluation des données existantes a permis d'identifier d'autres informations additionnelles nécessaires pour le processus de planification. Les informations collectées ont servi de base pour l'élaboration de ce plan stratégique. Un noyau chargé de la planification (NCP) a été mis en place pour élaborer le plan avec l'assistance d'un facilitateur. Ce noyau a été élargi pour inclure d'autres partenaires principaux au début du processus et lorsque le processus était avancé, le plan a été présenté à plusieurs partenaires.

Lors de la planification proprement dite, la situation actuelle a été analysée en utilisant l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, à travers des questionnaires d'abord et plus tard dans un séminaire atelier. Ce cadre a permis de développer des objectifs stratégiques et les stratégies pour les réaliser. Des indicateurs du progrès ont été formulés et constituent la base de suivi et d'évaluation du plan.

## 2 ANALYSE DE LA SITUATION

Les résultats des forces, faiblesses, opportunités et menaces étaient placés et groupés suivant un ordre de priorités ; un système de vote était introduit pour identifier les éléments qui nécessitent une attention immédiate lors de la phase de la mise en œuvre du plan stratégique (annexe 2 pour l'analyse détaillée).

En tenant compte des points sur lesquels on s'est accordé, les domaines ci-après ont été jugés prioritaires pour la planification :

Table 2-1: Priorités concernant les forces, faiblesses, opportunités et menaces pour la planification

<b>Forces:</b>	<b>Points</b>	<b>Faiblesses:</b>	<b>Points</b>
Ecosystème exceptionnel: Biodiversité exceptionnelle et riche, existence des espèces rares et menacées d'extinction, beaucoup d'espèces endémiques	12	faible Application de la loi	12
Coopération transfrontalière/régionale existante (PC signé par les institutions chargées de la gestion des aires protégées déterminées à collaborer)	11	Faible capacité institutionnelle pour gérer les aires protégées	9
Une même région du Rift Albertin avec des écosystèmes adjacents et habitat contigu	5	Manque de fonds pour financer les activités de la collaboration transfrontalière sans l'appui des bailleurs étrangers	8
Existence d'un secrétariat central de la collaboration transfrontalière	4	Les autorités manquent des informations	4
Personnel oeuvrant sur terrain qui collabore dans la région	4	Inégalités dans le domaine du développement	4
Les réunions organisées au niveau régional	4		
Les parcs qui sont opérationnels	2		
<b>Opportunités:</b>			
L'appui de la communauté internationale pour la conservation de la région du Rift Albertin	14	<b>Menaces:</b>	
Appui & volonté politique	11	Insécurité dans la région	10
Stabilité politique dans la région	7	Appropriation des terres appartenant au parc pour des fins culturelles ou de réinstallation	7
Plusieurs institutions/ ONGs / oeuvrant dans la conservation	4	Pression exercée par la population	5
Collaboration avec les autres partenaires (qui ne travaillent pas dans le domaine de la conservation)	4	Faible implication des autorités politiques	5
Importance du point de vue économique (intrinsèque, tourisme, utilisation des ressources)	3	Manque de coordination des avantages qui sont profitables à tous	4
Sensibilisation de la population	2	Braconnage/ commerce/trafic des animaux sauvages	4
Nécessité d'avoir la paix dans la région	2	Pauvreté (manqué d'alternatives)	3
		Désintégration des corridors de la	2

		faune sauvage	
--	--	---------------	--

Les priorités mentionnées ci-dessus montrent que les problèmes concernant l'application de la loi, une faible capacité institutionnelle, le manque de moyens financiers, la gestion de l'information et les besoins de développement sont des problèmes qui nécessitent une attention spéciale. A ces problèmes s'ajoutent les problèmes d'insécurité, , l'appropriation des terres appartenant aux parcs, la pression que la population exerce sur les parcs, une faible implication des autorités politiques, mauvaise coordination, le braconnage et la pauvreté.

Pour faire face a ces faiblesses et menaces, il faudra tenir compte des opportunités comme l'appui considérable de la communauté internationale, la volonté politique et la stabilité régionale, la collaboration existante entre différents partenaires et la valeur intrinsèque des aires protégées quant a leur richesse biologique exceptionnelle. Nous devons aussi exploiter les avantages que la région offre, notamment le Secrétariat Central existant et les activités régionales impliquant le personnel de terrain des pays concernés.

## Partie B: Le Plan

---

### 3 LE BUT DU PLAN

Le Protocole de collaboration (PC) signé par les autorités chargées de la protection des aires protégées dans les trois pays montre les objectifs de cette collaboration transfrontalière décrite ci-dessous:

- Conservation collaborative de la biodiversité et autres valeurs culturelles et naturelles a travers les frontières;
- Promouvoir la conservation de l'intégrité de grands écosystèmes à travers la planification et gestion des aires protégées;
- Promouvoir la planification intégrée des sols au niveau régionale pour réduire les menaces aux aires protégées ;
- Etablissement d'une vision commune pour la collaboration transfrontalière;
- Développer la confiance, la compréhension et la coopération entre autorités de gestion de la faune/flore, organismes non gouvernementales, utilisateurs et autres intervenants pour la conservation durable et ainsi contribuer a la construction de la paix;
- Partage des ressources régionales, compétences, expériences et bonnes pratiques pour assurer l'efficacité et l'efficience de la gestion de la biodiversité et des ressources culturelles;
- Rehausser les bénéfices de la conservation et promouvoir, au niveau régional, la conscience et le partage des bénéfices et valeurs de conservation parmi les groupes d'intérêt;
- Renforcer la coopération dans la recherche, suivi et les programmes de gestion d'informations ;
- Assurer que la conservation de la biodiversité dans la région puisse contribuer a la réduction de la pauvreté.

Ainsi, notre **vision** pour les 30 années à venir est:

*Les réseau des Aires protégées du Rift Albertin Central ensemble avec le Paysage environnant conservent ses espèces endémiques et sa riche biodiversité*

A travers cette collaboration, les autorités chargées de la gestion des aires

*Une collaboration transfrontalière dans les trois pays qui vise à promouvoir une conservation durable de la biodiversité et un développement socio-économique à long-term dans la partie centrale du Rift Albertin*



protégées dans les trois pays s'efforceront à réaliser le but principal ci-après :

## **4 LES PRINCIPAUX RESULTATS (KRAS)**

Les objectifs stratégiques constituent la force même du plan stratégique. Ils donnent une orientation au plan – ils mettent en évidence les buts visés pendant la période que durera le plan stratégique. Par conséquent, cette partie du plan donne une orientation au plan d'activités et servira de référence pour vérifier les progrès réalisés et évaluer la performance. Pour faciliter l'élaboration des plans d'activités, les objectifs stratégiques sont groupés suivant les principaux résultats ou différents programmes.

### **4.1 KRA1 - ENVIRONNEMENT FAVORABLE**

Il y a des politiques et des lois qui orientent la conservation et la gestion des aires protégées dans la région. Ces outils existent au niveau national et institutionnel. Une évaluation des politiques existantes a été faite par Wabunoha (2004). Pour réaliser la gestion transfrontalière des ressources naturelles (G TRN), ces politiques et lois doivent être harmonisées afin de faciliter la mise en œuvre des stratégies établies dans les trois pays.

En plus de l'harmonisation des outils de politique, un appui politique est nécessaire non seulement pour la G TRN mais aussi pour la conservation en général. Bien qu'il y ait un appui en ce sens, il a besoin d'être renforcé au niveau national et au niveau de l'administration locale.

La sécurité est une condition nécessaire pour la conservation de la biodiversité et le développement du tourisme. La situation sécuritaire s'est considérablement améliorée mais quelques aires protégées de la région sont menacées par les activités des rebelles et les répercussions de leurs activités. Des efforts de collaboration avec les institutions chargées du maintien de la sécurité et de l'application de la loi ont été réalisés et doivent être renforcés.

*SO1.1 : Politiques et lois harmonisées et mis en exécution pour assurer une bonne gestion des aires protégées d'ici 6 ans*

Stratégie 1. Légaliser le cadre de collaboration au niveau de trois pays.

Stratégie 2. Influencer et initier le changement des lois et politiques au niveau national pour mieux faciliter la collaboration transfrontalière.

Stratégie 3. Sensibiliser la population et former le personnel oeuvrant dans les aires protégées au sujet des politiques en place.

Strategie4. Augmenter l'appui politique de trois gouvernements pour la conservation de la biodiversité dans les cinq ans à venir à travers la plaidoirie et la démonstration de la valeur économique des aires protégées dans le Rift Albertin Central.

### **4.2 KRA2 - GESTION DU PAYSAGE**

*SO2.1 : Connectivité et intégrité des aires protégées dans la partie centrale du Rift Albertin est assurée d'ici 10 ans*

Stratégie 1. Plaidoirie et contribuer en faveur de la planification et la gestion intégrée de l'utilisation des terres

Stratégie 2. Plaidoirie en faveur de la participation de secteur public et privé dans les activités de conservation

Stratégie 3. Travailler avec les partenaires habilités pour mener des enquêtes, se documenter et établir les limites des aires protégées

Stratégie 4. Collaborer avec les institutions habilitées pour développer et mettre en œuvre un plan de réinstallation des personnes installées dans les aires protégées et lutter contre le grignotage des APs.

Stratégie 5. Développer et mettre en œuvre le programme de réhabilitation des corridors<sup>1</sup>, des zones-tampons et des portions du parc appropriées illégalement.

*SO2.2 : Intégrité des aires protégées assurée grâce à la capacité de faire face aux désastres d'ici 10 ans*

Stratégie 1. Développer des mécanismes pour se préparer à faire face aux désastres probables.

Stratégie 2 :Mettre en place un système d'alerte rapide pour les désastres naturels.

*SO2.3: Mener une recherche orientée vers la conservation durable de la biodiversité dans le Rift Albertin Central dans les 10 ans.*

Strategy1. développer et exécuter le plan de recherche et du monitoring régional.

### **4.3 KRA3 - FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES**

*Le renforcement des capacités* fait allusion à la capacité d'assumer des fonctions, identifier et résoudre des problèmes, établir et réaliser des objectifs (Baber *et al*, 2004). Les capacités de réaliser tout ceci ne suffisent pas en elles-mêmes. Les problèmes se réfèrent à la nécessité d'opérer des changements dans les systèmes de gestion et c'est cette *capacité* qui opère ce changement. Nous percevons la capacité à trois niveaux – le système ou le contexte, l'institution et l'individu. Au niveau du système, la capacité a été abordée dans le sous-titre KRA1 – Environnement favorable. Ici, nous abordons l'institution et l'individu.

*SO3.1:La planification et le monitoring/suivi dans le paysage sont coordonnés a la 9 eme année.*

Stratégie 1. Développer un plan de gestion régional

Stratégie 2. Développer et exécuter le plan de gestion et le plan opérationnel pour le réseau transfrontalier et assurer l'évaluation de l'impact environnemental.

Stratégie 3. Assurer que toutes les Aires protégées dans le réseau ont des plans de gestion mis a jour.

Stratégie 4. Établir un système de collecte et de gestion de l'information.

---

<sup>1</sup> Ces corridors ne seront pas des aires protégées mais des portions de terres appartenant aux particuliers qui les aménageront d'une manière qui convient à la conservation. Par exemple, pour permettre la migration et la dispersion des animaux sauvages.

Stratégie 5. Développer des lois harmonisées en matière de bonne gouvernance pour la conservation qui incluent les éléments de droit l'homme et la motivation du personnel.

*SO3.2: La capacité du personnel des aires protégées est renforcée et standardisée à la fin de la période du plan.*

Stratégie 1. Établir un mécanisme pour le partage des ressources disponibles dans la région, compétences dans le domaine de la gestion, l'expérience et les bonnes pratiques pour assurer l'efficacité et l'efficience dans la gestion

Stratégie 2. Le recrutement du personnel en se servant du seul critère de la "qualité"<sup>2</sup>

Stratégie 3. Établir un centre de formation au niveau régional (évaluer d'abord la capacité des infrastructures existantes) et organiser régulièrement des formations régionales.

Stratégie 4. Développer un plan de monitoring et d'évaluation ainsi que les indicateurs de la performance du personnel, pour une gestion qui vise les résultats.

#### **4.4 KRA4 - Collaboration**

Au fil des années, l'expérience nous apprend que la collaboration dans la gestion (CG) en tant qu'approche à la gestion des aires protégées et de la faune sauvage n'est pas négociable. Elle constitue l'une des approches fondamentales que les autorités chargées de la gestion des aires protégées dans les trois pays devraient utiliser pour une meilleure gestion et protection des aires protégées. Il faut développer des partenariats avec les communautés locales, l'administration locale, les institutions de l'Etat, le secteur privé, ONGs, la communauté internationale et organismes internationaux chargés de faire respecter les conventions sur la conservation. Il faut établir aussi les mécanismes officiels pour assurer une coordination efficace des activités apparentées.

*SO4.1 : Mécanismes de coordination qui visent à éviter les conflits, la duplication et le gaspillage des ressources au cours de la première année du plan*

Stratégie 1. Élaborer une politique régionale en matière de collaboration dans la gestion (CG) pour la gestion transfrontalière des ressources naturelles G TRN

Stratégie 2. Mettre en place des comités techniques capables de promouvoir la coordination et la collaboration

Stratégie 3. Mettre en place des orientations pour coordonner la mise en œuvre du plan stratégique

Stratégie 4. Créer des mécanismes de motivation pour encourager le secteur privé à s'impliquer dans les activités de conservation de la faune sauvage

*SO4.2 : Communication efficace du personnel des aires protégées des trois pays grâce au dépassement des barrières linguistiques d'ici 7 ans*

---

<sup>2</sup> C'est ici où la politique est adoptée pour essayer autant que possible de recruter le personnel ayant des qualifications et compétences techniques requises au lieu de se fier à la formation

Stratégie 1. Identifier les problèmes que le personnel ciblé rencontre pour communiquer dans une autre langue, préparer et mettre en œuvre un plan de formation

Stratégie 2. Déterminer une même fréquence pour la communication transfrontalière des aires protégées par radio.

#### **4.5 KRA5 - APPLICATION DE LA LOI**

Il y a de cela quelques années, l'approche à la conservation était doublement orientée à l'application de la loi et la conservation à base communautaire. Ces deux approches ne sont pas opposées, elles sont par contre complémentaires si elles sont bien gérées.

Bien que tout le monde reconnaît que la conservation de la faune contribue énormément à l'amélioration des conditions de vie des populations, cette situation a parfois découlé du commerce illégal des animaux vivants et de leur produits traités ou à moitié traités par exemple la viande, l'ivoire, les chimpanzés, les perroquets, etc...

Les efforts dans cette rubrique se focaliseront sur l'amélioration de l'efficacité de l'application de la loi grâce aux efforts de collaboration à travers la région, la distribution des équipements de qualité et le renforcement des mécanismes pour fournir les informations et soumettre les rapports aux décideurs.

*S05.1 : Mécanismes officiels de collaboration transfrontalière sont établis pour renforcer l'application de la loi et contrôler les activités illégales d'ici cinq ans.*

Stratégie 1. Développer les mécanismes pour contrôler et éventuellement mettre fin aux activités illégales dans la région.

Stratégie 2. Mettre en place un mécanisme de collaboration avec les services de police et de l'immigration et autres partenaires importants.

Stratégie 3. Faciliter la collaboration entre les AAPs et les agences de sécurité pour se rencontrer régulièrement et traiter des problèmes de la conservation de la biodiversité dans la région (dans deux ans).

#### **KRA6 - Education et Sensibilisation**

*S06.1 : Attitudes positives vis-à-vis de la conservation de la biodiversité et des aires protégées dans la partie centrale du Rift Albertin d'ici deux ans*

Stratégie 1. Promouvoir une meilleure compréhension des objectifs de la conservation de la biodiversité parmi les partenaires

Stratégie 2. Harmoniser et renforcer les programmes de sensibilisation afin d'améliorer les attitudes des membres des communautés locales envers la conservation

*S06.2 : D'ici 4 ans les membres des communautés locales parviendront à considérer la faune comme une ressource précieuse qu'il faut protéger*

Stratégie 1. Harmoniser et renforcer les programmes de sensibilisation afin d'améliorer les attitudes des membres des communautés locales envers la conservation.

Stratégie 2. Développer de systèmes de motivation pour que les communautés locales puissent bien gérer de façon durable la faune sauvage dans leurs propriétés.

## 4.6 KRA7 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La région est caractérisée par une forte densité, un niveau de pauvreté élevé et une agriculture intense. Les gens utilisent les ressources des aires protégées pour compléter leur maigre revenu obtenu des champs. La prise de conscience selon laquelle la conservation de la faune contribue énormément au développement économique s'enracine de plus en plus mais elle n'est pas encore bien comprise. Cette contribution peut être perçue au niveau national et au niveau des communautés locales.

Le tourisme est un des moyens par lesquels la conservation de la faune contribue à promouvoir l'économie. Les revenus du tourisme ne contribuent pas seulement à promouvoir l'économie nationale et locale, il faut aussi qu'ils contribuent au financement des aires protégées. Le tourisme crée des emplois en milieu urbain et rural, réduisant ainsi la pression que la population exerce sur les ressources des parcs. S'agissant du tourisme, il y a des hôtels et des infrastructures appropriées, particulièrement pour les touristes qui ont des moyens suffisants. Ces hôtels doivent aussi penser aux touristes qui n'ont pas beaucoup de moyens. En RDC les hôtels et infrastructures pouvant accueillir les touristes qui ont des moyens suffisants et ceux qui n'ont pas beaucoup de moyens sont insuffisants. Il faut aussi développer les activités, les diversifier en incluant les activités en dehors des aires protégées et améliorer l'accueil dans le but d'enrichir l'expérience des touristes et prolonger leur séjour.

L'adoption de l'approche écosystème/paysage pour la gestion de la faune sauvage nécessite de travailler avec les individus qui possèdent des terres à l'extérieur des aires protégées et les gens qui supportent les coûts à cause de la présence des parcs à tirer profit d'une bonne gestion des parcs. Ceci contribuerait également à conserver une partie de la faune qui se trouve en dehors des aires protégées.

*S07.1 : Promouvoir le développement économique basé sur la conservation de la faune afin de promouvoir les avantages de la conservation et contribuer à la politique commune d'éradication de la pauvreté d'ici six ans*

Stratégie 1. Faire une évaluation des avantages économiques existants et potentiels que la conservation de la faune offre dans les trois pays.

Stratégie 2. Revoir les droits d'utilisation des ressources de la faune et l'accès aux ressources là où ils existent afin d'évaluer la possibilité de les harmoniser.

Stratégie 3. Identifier les opportunités d'encourager le secteur privé de s'impliquer davantage en développant des activités qui contribuent à la promotion de la conservation de la faune. (par exemple la création des ranch avec des animaux sauvages, l'agriculture, développement des marchés)

Stratégie 4. Collaborer avec les agences responsables de forêts pour assurer une gestion durable des ressources forestières.

*S07.2 : D'ici 7 ans, promouvoir le développement économique durable basé sur le tourisme.*

Stratégie 1. Développer un plan régional du tourisme qui inclut la création des infrastructures adéquates, le marketing et l'accueil des touristes.

Stratégie 2. Harmoniser les frais d'accueil des touristes pour les mêmes produits et standardiser les services d'accueil.

*SO7.3 : D'ici 10 ans, identifier et créer des infrastructures adéquates pour le tourisme et la gestion des aires protégées et les mettre en place.*

Stratégie 1. Evaluer les besoins pour la création des infrastructures dans les trois aires protégées

Stratégie 2. Elaborer des propositions pour le financement, solliciter le financement et la mise en oeuvre

*SO7.4 : D'ici 3 ans, les communautés locales participent et bénéficient de la gestion de ressources naturelles et autres initiatives de développement.*

Stratégie 1. Impliquer les communautés et les autorités locales pour qu'elles puissent participer activement à la planification et le développement à l'intérieur et autour des aires protégées

Stratégie 2. Développer de systèmes de motivation et d'encouragement aux communautés pour qu'ils puissent bien gérer la biodiversité dans leurs propriétés

Stratégie 3. Harmoniser la stratégie du partage des revenus (PR) dans les trois pays

Stratégie 4. Favoriser le développement des micro-projets à l'intention des populations vivant autour des aires protégées dans les trois pays en collaboration avec les partenaires

Stratégie 5. Développer les liens avec les partenaires de développement et autres programmes de gestion de ressources naturelles.

#### **4.7 KRA8 – Financement a long terme**

*SO8.1 : Mécanismes de financement à long terme des aires protégées dans les trois pays d'ici huit ans*

Stratégie 1. Développer un business plan pour chaque aire protégée (suivi du plan de business régional/ plan d'investissement).

Stratégie 2. Etablir de mécanismes de financement pour les aires protégées transfrontalières

Stratégie 3. Développer et mettre en œuvre les mécanismes pour le tourisme régional dans la partie centrale du Rift Albertin

Le tableau 2 ci-dessous donne le calendrier pour les objectifs ci-dessus. Il montre les objectifs répartis dans la période que durera le plan stratégique et donne un aperçu rapide de ce qui doit être réalisé à un moment bien défini.

Objectif stratégique	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
SO1.1: Politiques et lois harmonisées pour assurer une bonne gestion des aires protégées d'ici 6 ans	■	■	■	■	■					
SO1.2: La conservation de la biodiversité contribue à la stabilité politique dans la région dans les 6 premières années du plan	■	■	■	■	■					
SO2.1: Connectivité et intégrité des aires protégées dans la partie centrale du Rift Albertin d'ici 10 ans	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
SO2.2: Intégrité des aires protégées assurée grâce à la capacité de faire face aux désastres d'ici 10 ans	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
SO2.3: <i>Mener</i> une recherche orientée vers la conservation durable de la biodiversité dans le Rift Albertin Central dans les 10 ans	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
SO3.1: La planification et le monitoring/suivi dans le paysage sont coordonnés à la 9 eme année.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
SO3.2: La capacité du personnel des aires protégées est renforcée et standardisée à la fin de la période du plan.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
SO4.1: Mécanismes de coordination qui visent à éviter les conflits, la duplication et le gaspillage des ressources au cours de la première année du plan	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
SO4.2: Communication efficace du personnel des aires protégées des trois pays grâce au dépassement des barrières linguistiques d'ici 7 ans	■									
SO5.1: Mécanismes officiels de collaboration transfrontalière pour renforcer l'application de la loi et contrôler les activités illégales d'ici cinq ans	■	■	■	■	■	■	■			
SO6.1: Attitudes positives vis-à-vis de la conservation de la biodiversité et des aires protégées dans la partie centrale du Rift Albertin d'ici deux ans	■	■	■	■	■					
SO6.2: D'ici 4 ans, les membres des communautés locales parviendront à considérer la faune comme une ressource précieuse qu'il faut protéger	■	■								
SO7.1 : Promouvoir le développement économique basé sur la conservation de la faune afin de promouvoir les avantages de la conservation et contribuer à la politique commune d'éradication de la pauvreté d'ici six ans	■	■	■	■	■					
SO7.2 : D'ici 7 ans, promouvoir le développement économique durable basé sur le tourisme.	■	■	■	■	■	■				
SO7.3: D'ici 10 ans, identifier et créer des infrastructures adéquates pour le tourisme et la gestion des aires protégées et les mettre en place	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
SO7.4: D'ici 3 ans, les communautés locales participent et bénéficient de la gestion de ressources naturelles	■	■	■							
SO8.1 : Mécanismes de financement à long terme des aires protégées dans les trois pays d'ici huit ans	■	■	■							

## 5 MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATEGIQUE

### 5.1 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Une structure officielle pour la prise des décisions et l'orientation de la gestion transfrontalière des ressources naturelles doit être créée. Actuellement, il y a le Secrétariat Central de la Collaboration transfrontalière (SCCT) qui se réunit à peu près deux fois par an. Les activités du Secrétariat sont dictées par le protocole de collaboration (PC) signé en 2004 entre les autorités chargées de la gestion des aires protégées dans les trois pays (Appendice 3).

#### 5.1.1 Conseil Inter-ministériel Transfrontalier.

Au niveau politique, un conseil, composé de représentants de ministères en charge de la gestion des aires protégées, environnement, forêt, terres, eau, tourisme et affaires étrangères dans les trois pays devra être formé. Le conseil sera chargé des aspects politiques, obtenir l'accord du gouvernement et s'assurer que la collaboration transfrontalière est formalisée. Le conseil devra aussi être responsable de la formulation de lois et politiques régionales et l'harmonisation des politiques et lois nationales en rapport avec la conservation et la gestion des Aires protégées.

#### 5.1.2 Le Secrétariat Central de la Collaboration Transfrontalière

La mission du SCCT est:

- Assurer une approche harmonisée de la conservation dans les aires protégées de la région
- Développer les stratégies pour la gestion transfrontalière des ressources naturelles (G TRN) en s'assurant de l'appui politique
- Planification, Suivi et Evaluation
- Garantir un financement stable et durable en faveur de la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées dans la région

La composition du SCCT doit être revue en fonction de son mandat afin de s'assurer qu'il peut s'acquitter de sa mission comme il faut. L'établissement d'un Secrétariat permanent avec les représentants de 3 pays a été accepté. Les implications financières devront être bien évaluées et discutées avant sa mise en place. Le secrétariat devra être responsable de la coordination et de l'exécution du plan.

#### 5.1.3 Comités techniques

Les comités doivent être créés au sein du SCCT pour s'occuper des différents aspects de la mise en oeuvre du plan stratégique. Voici les comités techniques qui doivent être créés:

- Recherche et suivi écologique (recherche orientée vers la gestion et monitoring de l'écologie)
- Tourisme (financement à long terme et promotion du tourisme)



- Conservation Communautaire et Développement des entreprises.
- Gestion des aires protégées et sécurité (y compris les problèmes de sécurité)

Chaque comité doit avoir un représentant provenant des trois institutions chargées de la gestion des aires protégées et six autres membres, deux provenant de chaque pays. Les six membres proviendront des autorités des aires protégées, NGOs ou autres institutions dont les activités sont transfrontalières. L'appartenance au groupe de travail dépendra de l'expertise spécifique dans le domaine bien précis.

Les membres de chaque comité technique ne doivent pas dépasser 9 membres. Ce nombre suffit pour ne pas gonfler le comité au cours des échanges, pour s'occuper des intérêts des uns et des autres et mettre fin au problème persistant du quorum.

La composition des membres du comité technique seront être choisis par Secrétariat central de la collaboration transfrontalière. Le président du comité proviendrait d'une des trois institutions chargées de la gestion des aires protégées et serait nommé à tour de rôle pour une durée d'une année. Le rôle principal de chaque comité serait de revoir les aspects techniques dans leurs domaines et soumettre des avis au SCCT pour la mise en œuvre du plan stratégique de la collaboration stratégique (Cfr Fig. 2). Les termes de référence des comités seront détaillés par le SCCT comme faisant partie de la mise en œuvre du plan stratégique de la collaboration transfrontalière.

## **5.2 Forum régional pour la collaboration transfrontalière**

Le SCCT mettra en place un forum régional qui assurera la collaboration et l'harmonie entre les différents partenaires. Ce forum ne constituera pas un organe de prise de décision mais un cadre propice pour l'échange des idées. C'est ce forum qui mettra à jour la réalisation du plan stratégique qui sera présenté par le SCCT. Les partenaires profiteront de cette occasion pour mettre à jour et discuter des activités et programmes des uns et des autres.

Le PICG et d'autres partenaires (WCS..) organise ce genre de forum régional. La possibilité de coordonner ce genre d'activités avec les initiatives existantes sera explorée afin d'éviter la duplication.

## **5.3 PLAN D'ACTIVITES**

Ce plan stratégique de la collaboration transfrontalière sera mis en oeuvre à travers les plans d'activités régional et national de chaque pays. Au niveau régional, les activités régionales (ex. formation, communication, tourisme, patrouilles coordonnées etc..) seront identifiées et planifiées. Les plans d'activités seront préparés en tenant compte des plans de gestion qui sont en place et/ou qui sont en cours d'élaboration. L'effort de planification à ce niveau sera fait au niveau de l'institution et non au niveau régional. Ceci se justifie par le fait que la capacité de différentes institutions, le niveau de développement et de gestion ne sont pas les mêmes dans les trois pays. L'appui au programme devra donc tenir compte des besoins spécifiques de chaque pays. Cependant, les efforts de collecte des fonds visant la mise en œuvre des plans seront déployés collectivement dans la mesure du possible.

Les efforts seront déployés pour harmoniser le cycle des plans d'activités et les procédures suivies pour la planification et le monitoring à ce niveau.

#### **5.4 Financement**

Le budget mentionné dans le suivi et monitoring est seulement une estimation. Il sera finalisé lors du développement du plan opérationnel ou du développement de projets en rapport avec différents résultats. Il est de mandat du secrétariat d'identifier les sources potentielles de financement, de faire le lobbying et de négocier avec les donateurs potentiels. Les sources de financement pourraient être des ONGs, gouvernements, agences de Développement..



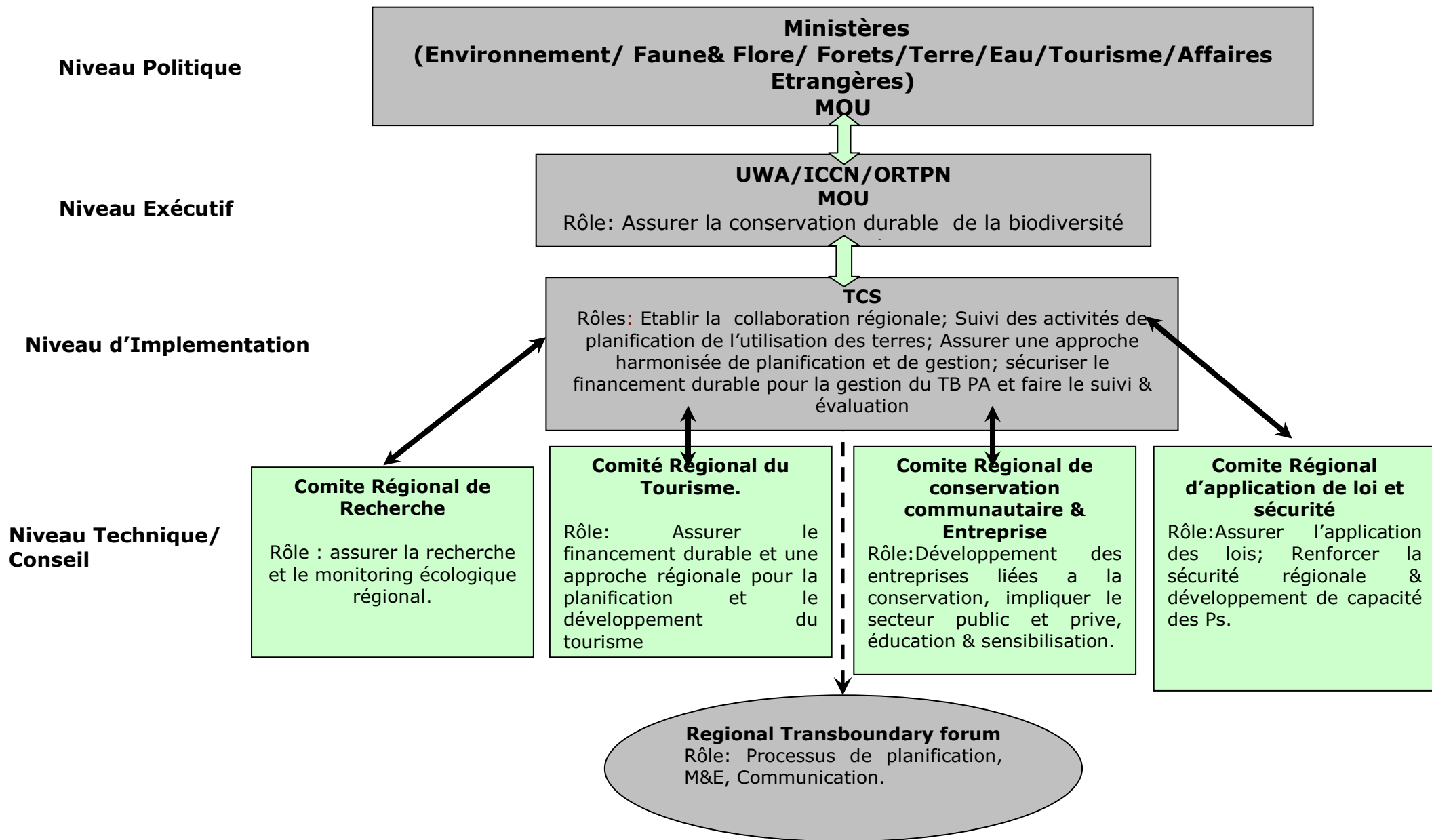


Figure 2: Institutional Set-up and Linkages

Source: Adapted from IGCP (unpub)

## 5.4 CADRE DE MONITORING

Il doit être noté que la responsabilité d'implémentation de ce plan revient aux autorités des aires protégées. Il sera néanmoins important de le faire en collaboration avec les autres partenaires.

Tableau 4-2: Cadre logique du monitoring de la mise en oeuvre du plan stratégique et résultats

<b>Vision:</b>	<i>Conservation des aires protégées situées dans la partie centrale du Rift Albertin et l'écosystème qui l'entoure avec ses espèces endémiques et sa riche biodiversité</i>
<b>But principal:</b>	<i>Une coordination stratégique dans les 3 pays qui vise à promouvoir une conservation à long terme et un développement socio-économique de la population vivant dans la partie centrale du Rift Albertin</i>

	<b>Objectif stratégique</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Moyens de Vérification</b>	<b>Partenaires</b>
KRA1: ENVIRONNEMENT FAVORABLE	<b>SO1.1:</b> <i>Politiques et lois harmonisées pour assurer une bonne gestion des aires protégées d'ici quatre ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les politiques concernant la conservation de la faune seront revues et harmonisées d'ici 4 ans</li> <li>• Les institutions mettront en place des politiques concernant le tourisme, M&amp;R &amp; conservation communautaire harmonisée d'ici 3 ans</li> </ul>	Documents de politique mis à jour avec les dispositions appropriées	ICCN, ORTPN, UWA, PICG, IUCN, institutions oeuvrant dans le domaine de l'environnement, les ministères de tutelle, les parlements
	<b>SO1.2:</b> <i>Soutien politique de l'Etat dans les trois pays en faveur de la conservation de la biodiversité dans les cinq premières années du plan</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici 2 ans, Réunions du SCCT auxquelles participeront tous les membres</li> <li>• Protocole officiel signé par les 3 pays au cours des 5 premières années</li> </ul>	Comptes rendus des réunions du SCCT	ICCN, ORTPN, UWA, PICG, ARCOS, ministères chargés de la conservation de la faune
	<b>SO1.3:</b> <i>La conservation de biodiversité dans la partie centrale du Rift Albertin comme facteur qui contribue à la réduction d'insécurité politique dans la région dans les six premières années</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de loi portant sur la création du parc pour la paix d'ici 5 ans</li> </ul>	Projet de loi	ICCN, ORTPN, UWA, IUCN, organes chargés de l'application de la loi

KRA2: GESTION DE L'ECOSYSTEME	<b>SO2.1:</b> <i>Connectivité et intégrité des aires protégées dans la partie centrale du Rift Albertin d'ici 10 ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Démarcation des limites des aires protégées et &amp; carte d'ici 3 ans</li> <li>•Les corridors &amp; les zones tampons importants sont identifiés à l'année 2 et les négociations avec les propriétaires pour une bonne gestion sont initiées à l'année 3.</li> </ul>	Rapports des institutions chargées de la gestion des aires protégées & preuves sur terrain Cartes	ICCN, ORTPN, UWA, WCS, ARCOS, PICG, ministères de tutelle, institutions oeuvrant dans le domaine des forêts, administration locale & communautés locales
	<b>SO2.2:</b> <i>Intégrité des aires protégées assurée grâce à la capacité de faire face aux désastres d'ici 10 ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•politique de gestion des calamités d'ici 6 ans</li> </ul>	Document de politique	ICCN, ORTPN, UWA, ministères concernés
KRA3: FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	<b>SO3.1:</b> <i>Mécanismes de financement à long-terme des aires protégées dans les trois pays d'ici huit ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Fond régional créé après 3 ans et opérationnel après 8 ans</li> <li>•Circuits du tourisme régional en place d'ici 2 ans</li> </ul>	Proposition Lois	ICCN, ORTPN, UWA, ARCOS, WCS, les bailleurs, ministères de tutelle
	<b>SO3.2:</b> <i>Renforcement des capacités des institutions en matière de gestion des aires protégées dans les trois pays d'ici neuf ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Elaboration et mise en œuvre du processus de planification de la gestion et des activités d'ici 5 ans</li> <li>•Développement et mise en œuvre du système de gestion des données obtenues dans la région l'information 'information d'ici 9 ans</li> </ul>		ICCN, ORTPN, UWA, PICG, ITFC, KRC, WCS
	<b>SO3.3:</b> <i>Une bonne gestion des aires protégées dans les 3 pays d'ici la fin du plan stratégique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Evaluation des domaines qui nécessitent une formation réalisée au cours de la première tandis que le plan de formation sera développé au cours de la deuxième année</li> <li>•Les activités illégales réduites de 10% &amp; le nombre des espèces rares sera maintenu ou augmentera</li> </ul>	Rapport	ICCN, ORTPN, UWA, WWF, PICG, relevant ONGs
KRA4:	<b>SO4.1:</b> <i>Mécanismes de coordination</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Directives et mécanismes de coordination en</li> </ul>	Directives	SCCT

Collaboration	<i>qui visent à éviter les conflits, la duplication et le gaspillage des ressources au cours de la première année du plan</i>	place et suivis à la fin de la 2e année •Comités techniques mis en place à la fin de la première année	Rapports des réunions	
	<b>SO4.2:</b> <i>Communication efficace du personnel des aires protégées des trois pays grâce au dépassement des barrières linguistiques d'ici 7 ans</i>	•≥ 50% du personnel des aires protégées concerné recevront des cours d'Anglais, Français et Swahili d'ici 5 ans	Rapports d'évaluation	ICCN, ORTPN, UWA
KRA5: APPLICATION DE LA LOI	<b>SO5.1:</b> <i>Mécanismes officiels de collaboration transfrontalière pour renforcer l'application de la loi et contrôler les activités illégales d'ici cinq ans.</i>	•L'application de la loi sera adoptée après 3 ans et les patrouilles conjointes commenceront à la 4e année •La fréquence et le nombre d'activités illégales de part et d'autre des frontières seront réduits de 10% d'ici 5 ans	PC PA Application de la loi dans les aires protégées Les rapports	ICCN, ORTPN, UWA, les organes chargés de l'application de la loi, l'administration locale
KRA6: Education & Sensibilisation	<b>SO6.1:</b> <i>Attitudes positives vis-à-vis de la conservation et des aires protégées dans la partie centrale du Rift Albertin d'ici deux ans</i>	•Changement positif constaté auprès de 10% de la population qui est parvenue à changer d'attitude tous les deux ans à partir de la première année	Rapport d'évaluation	ICCN, ORTPN, UWA, ARCOS, JGI, Ministère chargé de la conservation de la faune, communautés locales, ONGs locales
	<b>SO6.2:</b> <i>D'ici 4 ans, les membres des communautés locales parviendront à considérer la faune comme une ressource précieuse qu'il faut protéger</i>	•La fréquence et le nombre d'activités illégales de part et d'autre des frontières seront réduits de 10% d'ici 5 ans	Rapports provenant des organes chargés de l'application de la loi	ICCN, ORTPN, UWA, WWF, ONGs qui s'occupent des communautés locales
KRA7: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<b>SO7.1:</b> <i>Promouvoir le développement économique basé sur la conservation de la faune afin de promouvoir les avantages de la conservation et contribuer à la politique d'éradication de la</i>	•Politique des droits dans la région d'ici 4 ans & au moins une activité visant à promouvoir la conservation initiée par le secteur privé dans chaque pays d'ici 8 ans •Evaluation de l'économie d'ici 3 ans	Document sur l'usage des droits dans la région Visite sur terrain	ICCN, ORTPN, UWA, ARCOS, WCS, Les entreprises privées, les opérateurs économiques

	<i>pauvreté d'ici six ans</i>			
	<b>S07.2:</b> <i>D'ici 7 ans, promouvoir le développement économique basé sur le tourisme en respectant les limites des ressources naturelles disponibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Elaboration de la politique sur le tourisme régional d'ici 4 ans &amp; mise en œuvre après 6 ans</li> </ul>	Document de politique	ICCN, ORTPN, UWA, PICG, agences du tourisme, opérateurs économiques
	<b>S07.3:</b> <i>D'ici 10 ans, identifier et créer des infrastructures adéquates pour le tourisme et la gestion des aires protégées</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Plan pour la création des hôtels et autres infrastructures du tourisme d'ici 5 ans &amp; financement d'ici 6 ans</li> </ul>		ICCN, ORTPN, UWA, les bailleurs
	<b>S07.4:</b> <i>D'ici 3 ans, les communautés locales participent et bénéficient de la gestion de ressources naturelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Politique du partage des revenus dans la région avec un accent particulier sur la promotion des micro-projets d'ici 7 ans</li> <li>•Une institution communautaire pour chaque unité administrative dans chaque pays &amp; implication dans la planification et la réalisation des activités en rapport avec la conservation</li> </ul>	Document de politique Compte rendus des réunions tenues par les autorités chargées de la gestion des aires protégées et les institutions communautaires	ICCN, ORTPN, UWA, communautés, ONGs, ACLs

## 6. ESTIMATION DU BUDGET.

Le budget présenté ici est une estimation et devra être finalisé dans le développement du programme. Les estimations sont faites pour les 10 prochaines années et devront être revues chaque 5 ans pour se rassurer qu'elles soient toujours valables.

Objective stratégique	Stratégies	Activités	Inputs	Budget Estime (US\$)	Remarques
<b>KRA1: Environment Favorable</b>					
<i><b>SO1.1:</b> Politiques et lois harmonisées pour assurer une bonne gestion des aires protégées d'ici quatre ans</i>	Stratégie 1. Légaliser le cadre de collaboration au niveau de trois pays	Développer un agrément/ accord pour les 3 pays	Juriste pour l'accord	15,000	
		Agrément approuvé par le gouvernement. Agrément approuvé par le parlement	Réunions de comités parlementaires Réunions régionales.	45,000	
	Stratégie 2. Influencer et initier le changement des lois et politiques au niveau national pour mieux faciliter la collaboration transfrontalière	Revoir les lois/politiques existantes. <sup>3</sup>	Recruter les consultants pour revoir les lois/politiques existantes pour les harmoniser	70,000	
		Identifier les gaps	Réunions au niveau national	75,000	
		Harmoniser les lois	Cinq réunions <sup>4</sup>	50,000	
		Accord du parlement	Réunions au niveau supérieures	110,000	
	Stratégie 3. Sensibiliser la	Campagnes publicitaires	Ref. SO6.1 stratégie 1	0	

<sup>3</sup> Entrées en bleu indiquent les dépenses planifiées ailleurs.

<sup>4</sup> Les dépenses pour les réunions sont estimées à 100 \$ par participant pour la plupart, cela inclut les frais de voyage et des frais administratifs.



Objective stratégique	Stratégies	Activités	Inputs	Budget Estime (US\$)	Remarques
	population et former le personnel oeuvrant dans les aires protégées au sujet des politiques en place		Publication/traductions	45,000	Publication/ sensibilisation des activités tous les 2 ans.
			sensibilisation	25,000	
	Strategie4. Augmenter l'appui politique de trois gouvernements pour la conservation de la biodiversité dans les cinq ans a venir a travers la plaidoirie et la démonstration de la valeur économique des aires protégées dans le Rift Albertin Central	Voyages d'études pour échange d'expérience	Deux voyages d'études	100,000	
		Campagnes publicitaires	Ref. SO6.1 stratégie 1	0	
		Actualiser l'étude sur la valeur économique du RAC.	Ref. SO7.1 stratégie 1	0	
		Des réunions au niveau politique/ Réunions de sécurité	Ref. SO1.1 stratégie 2	0	
<b>KRA1 Sub-Total</b>			<b>535,000</b>		
<b>KRA2: Gestion du paysage</b>					
<b>SO2.1: Connectivité et intégrité des aires protégées dans la partie centrale du Rift Albertin est assurée d'ici 10 ans</b>	Stratégie 1. Plaidoirie et contribuer en faveur de la planification et la gestion intégrée de l'utilisation des terres	Evaluer les méthodes actuelles d'utilisation des terres.	Recherche	50,000	Situation de référence – Photos aeriennes dans le Virunga-Bwindi en 2003
		Développer les politiques.	Consultance pour les 3 pays.	27,000	
		Sensibiliser les partenaires	3 workshops (initiation, présentation du draft plan et disséminer le plan final) aux 2 niveaux (c.a.d. décideurs et propriétaires des terres)	378,000	

Objective stratégique	Stratégies	Activités	Inputs	Budget Estime (US\$)	Remarques
		Développer des méthodes appropriées d'utilisation des terres.	Consultance	4,800	Consultance pour 8 jours.
		Appuyer le programme de planification pour l'utilisation des terres.	Consultant	64,800	Consultant travaillant dans chaque pays pendant 36 jours.
		Etudier les implications des menaces liées a la découverte du pétrole dans le RAC - Qu'est-ce qu'il faut faire ?	Echanger dans des réunions du TCS et les autres partenaires.	5,000	Deux réunions régionales.
	Stratégie 2. Plaidoirie en faveur de la participation de secteur public et privé dans les activités de conservation	Organiser des réunions avec des groupes cibles.	Réunions	50,400	
	Stratégie 3. Travailler avec les partenaires habilités pour mener des enquêtes, se documenter et établir les limites des aires protégées	Enquêter, documenter et démarquer les limites du PNvi pour la RDC.	Enquêteurs, le matériel de délimitation, sensibilisation des communautés, etc.	1,050,000	
	Stratégie 4. Collaborer avec les institutions habilitées pour développer et mettre en œuvre un plan de réinstallation des personnes installées dans les aires protégées et lutter contre le	Réunions avec les agences concernées.	Réunions	168,000	
		Identification des sites de réinstallation	consultations avec les communautés identification des sites	60,000	
		Achat des terres pour la réinstallation	Achat des terres	1,500,000	

Objective stratégique	Stratégies	Activités	Inputs	Budget Estime (US\$)	Remarques
	grignotage du parc.	Mettre en place les infrastructures	Développement des infrastructures	1,800,000	
		Appuyer la réinstallation	Coûts des items de réinstallation	454,545	
	Stratégie 5. Développer et mettre en œuvre le programme de réhabilitation des corridors <sup>5</sup> , des zones-tampons et des portions du parc appropriées illégalement.	Identification des corridors, sensibilisation et avoir l'adhésion des propriétaires des terres, appuyer les activités compatibles avec la conservation.	Réunions et des visites des sites	1,000,000	
<b>SO2.2:</b> Intégrité des aires protégées assurée grâce à la capacité de faire face aux désastres d'ici 10 ans	Stratégie 1. Développer des mécanismes pour se préparer à faire face aux désastres probables	Recruter le consultant	Consultant	21,600	
			Voyages, production des rapports, etc.	33,960	
	Stratégie 2 : Mettre en place un système d'alerte rapide pour les désastres naturels	Recruter le consultant	Consultant	8,000	
			Voyage, production des rapports, etc.	28,000	
		Formation du staff dans l'implémentation du EWS	Développement du matériel de formation Formation - Ref SO3.2 stratégie 3	0	
		Equiper les AAP / agences spécialisées pour le suivi des désastres.	Préparation de plan de suivi, formation, equipment	1,500,000	

<sup>5</sup> Ces corridors ne seront pas des aires protégées mais des portions de terres appartenant aux particuliers qui les aménageront d'une manière qui convient à la conservation. Par exemple, pour permettre la migration et la dispersion des animaux sauvages.

Objective stratégique	Stratégies	Activités	Inputs	Budget Estime (US\$)	Remarques
			Equipement et logistiques pour combattre le feu de brousse.	300,000	
			Equipement et logistique pour les maladies	1,800,000	
			Evacuation pendant & réhabilitation après les désastres naturels e.x. éruptions volcaniques, tremblements de terre, érosion, etc.	3,400,000	Cet argent peut être dans le fonds fiduciaire
<b>SO2.3:</b> <i>SO2.3: Mener une recherche orientée vers la conservation durable de la biodiversité dans le Rift Albertin Central dans les 10 ans.</i>	Strategy2. développer et exécuter le plan de recherche et du monitoring régional.	Développer le plan régional de recherche et monitoring	Développement du plan, consultations, réunions etc.	21,300	
			Implémentation du plan	3,150,000	
<b>Sub-Total KRA2</b>				<b>16,875,405</b>	
<b>KRA3: Renforcement de capacité</b>					
<b>SO3.1:</b> <i>La planification et le monitoring/suivi dans le paysage sont</i>	Stratégie 1 Développer un plan de gestion régional	Développer un plan régional en français et anglais – consultations, Rédiger le	Développement du plan	120,000	

<b>Objective stratégique</b>	<b>Stratégies</b>	<b>Activités</b>	<b>Inputs</b>	<b>Budget Estime (US\$)</b>	<b>Remarques</b>
<i>coordonnés à la 9 ème année</i>		plan,	Réunion de validation du plan	50,000	
			Publication, dissémination	10,000	
	Stratégie 2 Développer et exécuter le plan de gestion et le plan opérationnel pour le réseau transfrontalier et assurer l'évaluation de l'impact environnemental	Développer les plans opérationnels	2 Réunions Régionales.	40,000	Processus rédigé par le TCS et partage avec les AAP
		Formation du personnel au processus de planification et a l'Evaluation de l'Impact Environnemental (EIE).	2 sessions de formation dans chaque pays (Formation des formateurs) Ref SO3.2 stratégie 3	0	
	Stratégie 3 Assurer que toutes les Aires protégées dans le réseau ont des plans de gestion mis a jour.	Développer de nouveaux ou évaluer et mettre a jour et harmoniser les plans existants.	Personnel et voyages	90,000	8 Réunions pour les AP dans le réseau.
			Réunions	40,000	
		Disséminer les plans de gestion harmonisés	Publication et dissémination	30000	
	Stratégie 4. Établir un système de collecte et de gestion de l'information	Evaluer les systèmes de collecte d'information (Besoins, gaps)	Personnel, voyages et réunions	15,000	System d'information régionale fonctionnelle
		Appui technique pour établir et maintenir le système d'information régional	Consultant pour développer un système informatique partage dans la région.	270,000	
		Formation	Ref SO3.2 stratégie 3	0	

Objective stratégique	Stratégies	Activités	Inputs	Budget Estime (US\$)	Remarques
	Stratégie 5. Développer des lois harmonisées en matière de bonne gouvernance pour la conservation qui incluent les éléments de droit l'homme et la motivation du personnel.	Revoir les politiques existantes	Ref SO1.1 stratégie 2	0	
		Harmoniser les politiques de gestion des ressources humaines.	Ref SO1.1 stratégie 2	0	
<b>SO3.2:</b> <i>La capacité du personnel des aires protégées est renforcée et standardisée à la fin de la période du plan.</i>	Stratégie 1. Établir un mécanisme pour le partage des ressources disponibles dans la région, compétences dans le domaine de la gestion, l'expérience et les bonnes pratiques pour assurer l'efficacité et l'efficience dans la gestion	Evaluer les capacités existantes qui peuvent être partagées et évaluer les besoins des AAPs.	Temps du personnel, voyages, réunions	300,000	
			Report, plan production	5,000	
		Adopter la stratégie de partage de ressources/compétences et la mettre en action.		12,000	

<b>Objective stratégique</b>	<b>Stratégies</b>	<b>Activités</b>	<b>Inputs</b>	<b>Budget Estime (US\$)</b>	<b>Remarques</b>
	Stratégie 2. Le recrutement du personnel en se servant du seul critère de la "qualité <sup>6</sup> "	Intégrer la philosophie dans les politiques des ressources humaines.	Ref SO1.1 stratégie 2	0	
	Stratégie 3. Établir un centre de formation au niveau régional (évaluer d'abord la capacité des infrastructures existantes) et organiser régulièrement des formations régionales	Evaluer la capacité des centres de formation existants.	Temps de gestionnaire des ressources humaines de 3 AAP, Voyage, Réunions	15,000	
		Négocier et équiper le centre régional choisi.		600,000	
		Développer les programmes de formation.	Temps du personnel, email	0	
		Organiser des formations		300,000	
	Stratégie 4. Développer un plan de monitoring et d'évaluation ainsi que les indicateurs de la performance du personnel, pour une gestion qui vise les résultats.	Evaluer et harmoniser les plans de S&E existants	Temps du personnel, voyages et réunions	20,000	
		Former le personnel dans les systèmes de S&E.	Ref SO3.2 stratégie 3	0	
<b>Sub-Total KRA3</b>				<b>1,917,000</b>	
<b>KRA4: Collaboration</b>					

<sup>6</sup> C'est ici où la politique est adoptée pour essayer autant que possible de recruter le personnel ayant des qualifications et compétences techniques requises au lieu de se fier à la formation

Objective stratégique	Stratégies	Activités	Inputs	Budget Estime (US\$)	Remarques	
<b>SO4.1:</b> Mécanismes de coordination qui visent à éviter les conflits, la duplication et le gaspillage des ressources au cours de la première année du plan	Stratégie 1. Élaborer une politique régionale en matière de collaboration dans la gestion (CG) pour la gestion transfrontalière des ressources naturelles G TRN	En se basant au MOU, développer les politiques et directives pour les comites techniques	Temps du TCS	15,000		
			Réunions Régionales TCS - Ref. SO1.1 Stratégie 1	0	Politique déjà développée sous KRA1	
	Stratégie 2. Mettre en place des comités techniques capables de promouvoir la coordination et la collaboration	Réunion des comites techniques	Nomination des membres de comites	Time for TCS - Ref. SO4.1 stratégie 1	0	
			2 réunions par an	190,000	Membres seront encouragés de supporter leurs coûts dans la mesure du possible.	
	Stratégie 3. Créer des mécanismes de motivation pour encourager le secteur privé à s'impliquer dans les activités de conservation de la faune sauvage	Identifier les secteurs clés pour le partenariat avec le secteur privé. Développer les directives (& contrats) sur comment encourager l'implication du secteur privé.	Consultances pour identifier les secteurs de partenariat et développer les directives	35,000	Inclure la révision de secteurs et des directives après 5 ans et 3 réunions dans 10 ans	
			Encourager l'investissement du secteur privé.	Réunions pour informer des opportunités existantes, publicité dans les medias.	50,000	
Lobbying et faciliter d'accès au crédit moins cher.			Meetings, travel	20,000		



Objective stratégique	Stratégies	Activités	Inputs	Budget Estime (US\$)	Remarques
		Formation du secteur privé	Formation, réunion / séminaires (renforcement de capacité) - Ref SO3.2 stratégie 3	0	
			Voyage d'étude - Ref SO1.1 stratégie 4	0	
<b>SO4.2:</b> Communication efficace du personnel des aires protégées des trois pays grâce au dépassement des barrières linguistiques d'ici 7 ans	Stratégie 1. Identifier les problèmes que le personnel ciblé rencontre pour communiquer dans une autre langue, préparer et mettre en œuvre un plan de formation	Evaluation des besoins	Temps du personnel, voyage, réunion - Ref SO3.2 stratégie 3	0	Former pendant les premiers cinq ans et revoir les stratégies de recrutement.
		Formation	Formateurs, Facilités, voyage etc. - Ref SO3.2 stratégie 3	0	
	Stratégie 2. Déterminer une même fréquence pour la communication transfrontalière des aires protégées par radio.	Développer une politique de communication dans la région	Ref SO1.1 stratégie 2	0	
		Acheter les équipements	Equipements (radio,.....)	70,000	25,000 pour Uganda, 25,000 pour le RDC et 20,000 pour le Rwanda
<b>Sub-Total KRA4</b>				<b>340,000</b>	
<b>KRA5: Law Enforcement</b>					
<b>SO5.1:</b> Mécanismes officiels de collaboration transfrontalière sont établis pour renforcer l'application de la loi et contrôler les activités	Stratégie 1. Développer les mécanismes pour contrôler et éventuellement réduire les activités illégales dans la région	Organiser les patrouilles mixtes/coordonnées	Réunions de planification, équipement et rations	16,200,000	
		Etablir un même réseau de communication entre les AAPs.	Planification, achat des équipements - Ref. SO4.2 stratégie 2	0	

<b>Objective stratégique</b>	<b>Stratégies</b>	<b>Activités</b>	<b>Inputs</b>	<b>Budget Estime (US\$)</b>	<b>Remarques</b>
<i>illégales d'ici cinq ans</i>		Ratifier les accords internationaux importants pour la collaboration régionale		15,000	
		Augmenter la conscientisation du public sur les activités illégales.		378,000	Devra être fait ensemble avec KRA5
	Stratégie 2. Mettre en place un mécanisme de collaboration avec les services de police et de l'immigration et autres partenaires importants.	Former les partenaires concernés des crimes liés à la conservation/faune sauvage.	Formation et sensibilisation - Ref SO3.2 stratégie 3	0	
		Etablir un réseau de communication commun.	Planification, achat des équipements - Ref. SO4.2 stratégie 2	0	
		Montrer le matériel identifié en rapport avec le commerce illégal des animaux sauvages aux partenaires concernés.	Chercher le matériel	25,200	
			Formation - Ref SO3.2 stratégie 3	0	
<b>Sub-Total KRA 5</b>				<b>16,618,200</b>	
<b>KRA6: Education et Awareness</b>					
<b>SO6.1: Positive Attitudes positives vis-à-vis de la conservation de la biodiversité et des aires protégées dans la partie centrale du Rift Albertin d'ici deux ans</b>	Stratégie 1 : Promouvoir une meilleure compréhension des objectifs de la conservation de la biodiversité parmi les partenaires	Campagnes publicitaires	Réunions, Ateliers, campagnes médiatiques	300,000	30,000 par an

Objective stratégique	Stratégies	Activités	Inputs	Budget Estime (US\$)	Remarques
	Stratégie 2. Harmoniser et renforcer les programmes de sensibilisation afin d'améliorer les attitudes des membres des communautés locales envers la conservation	Evaluer les programmes existants et les harmoniser.	Temps du personnel, voyages, réunions meetings, Rapports	20,000	
		Renforcer le programme et les exécuter.	Ateliers régionaux.	45,000	
			Développement du matériel.	20,000	
			Réunions avec les communautés.	160,000	
<b>SO6.2:</b> <i>D'ici 4 ans les membres des communautés locales parviendront à considérer la faune comme une ressource précieuse qu'il faut protéger</i>	Stratégie 1. Harmoniser et renforcer les programmes de sensibilisation afin d'améliorer les attitudes des membres des communautés locales envers la conservation.	Evaluer les programmes existants et les harmoniser	Ref. SO6.1 strategie2	0	
		Renforcer les programmes et les implémenter.			
	Stratégie 2. Développer de systèmes de motivation pour que les communautés locales puissent bien gérer de façon durable la faune sauvage dans leurs propriétés. (link with KRA7)	Identifier les secteurs clés pour le partenariat avec le secteur privé. Développer les directives (& contrats) sur comment encourager l'implication du secteur privé.	Consultances pour identifier les secteurs de partenariat et développer les directives - Ref SO4.1 stratégie 3	0	
		Prospecter les investissements potentiels.		50,000	

Objective stratégique	Stratégies	Activités	Inputs	Budget Estime (US\$)	Remarques
		Encourager les investissements communautaires	Réunion avec les communautés pour les informer des opportunités existantes, publicités dans les medias.	160,000	Réunions annuelles autour des APs du réseau.
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Lobbying &amp; faciliter l'accès au crédit a moins cher.</li> </ul>	Ref SO4.1 stratégie 3	0	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Initier &amp; ou promouvoir les projets pilotes communautaires.</li> </ul>	Appui technique et financier.	900,000	
<b>Sub-Total KRA6</b>				<b>1,655,000</b>	
<b>KRA7: Economic Development</b>					
<b>SO7.1:</b> <i>Promouvoir le développement économique basé sur la conservation de la faune afin de promouvoir les avantages de la conservation et contribuer à la politique commune d'éradication de la pauvreté d'ici six</i>	Stratégie 1. Faire une évaluation des avantages économiques existants et potentiels que la conservation de la faune offre dans les trois pays.	Préparer les TOR pour la consultation pour chaque AP.	Temps du personnel, voyages, Réunions	20,000	
		Conduire évaluation	Consultance: 25 jours dans chaque AP.	120,000	
			3 Ateliers pour 4 jours	85,000	
		Publier le produit	Rapport, le faire lire et publier.	50,000	
	Stratégie 2. Revoir les droits d'utilisation des ressources de la faune et l'accès aux ressources là où ils existent afin d'évaluer la	Préparer les ToR (revoir les documents existants)	Ref SO1.1 stratégie 2	0	

Objective stratégique	Stratégies	Activités	Inputs	Budget Estime (US\$)	Remarques
ans	possibilité de les harmoniser	Recruter un consultant pour revoir et harmoniser les politiques d'accès aux ressources existantes dans les trois pays.	14 days in each country; - Ref SO1.1 strategy 2	0	
		Appuyer 3 programmes pilotes (1 in each country)	3 experts Formation de la Main d'oeuvre. Ref. SO3.2 strategy 3	0	
			Matériel de support	600,000	2 par pays 200,000 par pays pour 2 ans
	Stratégie 3. Identifier les opportunités d'encourager le secteur privé de s'impliquer davantage en développant des activités qui contribuent à la promotion de la conservation de la faune	Identification des entreprises	Recruter les consultants Conduire 3 réunions (deux jours chacune) dans chaque pays. Ref SO4.1 stratégie 4	0	
		Projets/Entreprise pilotes liées à la conservation (2 par pays)	Appui technique Appui au secteur privé.	270,000 600,000	Développement de plans de Business plans développement, & plan de formation de la main d'oeuvre
		Développement de marche pour appuyer le développement des entreprises.	Recruter une entreprise de marketing	100,000	Les entreprises identifient les marchés et développent les outils de marketing
			Identifier les marchés et ceux existants.	47,200	

Objective stratégique	Stratégies	Activités	Inputs	Budget Estime (US\$)	Remarques
	Stratégie 4. Collaborer avec les agences responsables de forêts pour assurer une gestion durable des ressources forestières	Identifier les secteurs de collaboration et développer les stratégies.	Réunions et temps du personnel.	10,000	
<b>S07.2:</b> <i>D'ici 7 ans, promouvoir le développement économique durable basé sur le tourisme.</i>	Stratégie 1. Développer un plan régional du tourisme qui inclut la création des infrastructures adéquates, le marketing et l'accueil des touristes.	Développer le plan du tourisme régional	Consultances, 7 jours dans chaque pays.	12,600	
			3 jours d'atelier régional	20,000	
			Publication du plan.	10,000	
	Stratégie 2. Harmoniser les frais d'accueil des touristes pour les mêmes produits et standardiser les services d'accueil.	Directives régionales pour les coûts de visites	Consultance	27,800	
2 Ateliers régionaux			30,000		
<b>S07.3:</b> <i>D'ici 10 ans, identifier et créer des infrastructures adéquates pour le tourisme et la gestion des aires protégées et les mettre en place</i>	Stratégie 1. Evaluer les besoins pour la création des infrastructures dans les trois aires protégées	Evaluer les besoins en infrastructure.	Consultant	10,200	
			3 Ateliers au niveau national et un atelier régional	25,000	
			Publication du plan	7,800	
	Stratégie 2. Elaborer des propositions pour le financement, solliciter le financement et la	Développer des propositions pour financement (Initiatives des privées ; Financement Bilatéral.)	Temps du staff	30,400	

Objective stratégique	Stratégies	Activités	Inputs	Budget Estime (US\$)	Remarques
	mise en oeuvre	Développement des infrastructures <sup>7</sup>	Equipement, appui technique, matériels, etc.	800,000	
<b>SO7.4:</b> D'ici 3 ans, les communautés locales participent et bénéficient de la gestion de ressources naturelles et autres initiatives de développement	Stratégie 1. Impliquer les communautés et les autorités locales pour qu'elles puissent participer activement à la planification et le développement à l'intérieur et autour des aires protégées	Impliquer les communautés dans la gestion et la planification	Réunions - Ref. SO3.1 stratégie 2 & 3	0	
		Appuyer les forums régionaux des institutions communautaires.	Mobilisation	29,800	
			Réunions	200,000	Rencontres annuelles pour les 10 ans.
	Stratégie 2. Développer des systèmes de motivation et d'encouragement aux communautés pour qu'ils puissent bien gérer la faune dans leurs propriétés	Ref 6.2 strategy 2	Ref 6.2 strategy 2	0	
		Etablir les directives pour récompenser (prix) les bonnes pratiques de conservation communautaires.	Staff time, travel, meetings	41,000	
		Etablir un système de donner des prix	Prix pour les communautés	336,000	Prix donne chaque année dans chaque pays.
Stratégie 3. Harmoniser la stratégie du partage des revenus (PR) dans les trois pays	Ref to KRA1	Ref to KRA1	0		

<sup>7</sup> Encourager l'investissement du secteur privé et appuyer les structures dans les APs.

Objective stratégique	Stratégies	Activités	Inputs	Budget Estime (US\$)	Remarques
	Stratégie 4. Favoriser le développement des micro-projets à l'intention des populations vivant autour des aires protégées dans les trois pays en collaboration avec les partenaires	Appui aux Micro -projets liés à la conservation	Identifier les projets à appuyer - Ref SO6.2 stratégie 2	0	
			Appui en matériel t	690,000	Apprendre de l'expérience de projets pilotes. SO6.2 stratégie 2
	Stratégie 5. Développer les liens avec les partenaires de développement et autres programmes de gestion de ressources naturelles.	Développer un website	Consultance	9,000	
			Réunions Régionales - combiner avec d'autres réunions	0	
			Mettre a jour le web site	15,000	Mettre a jour tous les 3 ans
		Coordination	Réunions, voyages, Admin., etc.	30,000	Pourrait être lié avec d'autres activités.
	<b>Sub-Total KRA7</b>				<b>4,226,800</b>
<b>KRA8: Financement a long terme</b>					
<b>SO8.1:</b> Mécanismes de financement à long-terme des aires protégées dans les trois pays d'ici huit ans.	Stratégie 1. Développer un business plan pour chaque aire protégée (suivi du plan de business régional/ plan d'investissement).	Développer le business / plan d'investissement / régional / revoir les nationaux	Consultant, voyage, Réunion, etc.	22,600	7 jours dans chaque pays.
			Ateliers région pour 3 jours.	35,000	
	Stratégie 2. Etablir de mécanismes de financement pour les aires protégées	Etablir un fonds fiduciaire régional, 20m dans la première phase de cinq ans,	Etude de faisabilité, identifier les différentes options.	15,000	Financement Bilatéral valeur économique. dollars per year at 3%



Objective stratégique	Stratégies	Activités	Inputs	Budget Estime (US\$)	Remarques
	transfrontalières	30m dans la seconde phase.	Investissement actuel	50,000,000	de taux d'intérêt Ref désastres SO2.2 stratégie 2
	Stratégie 3. Développer et mettre en œuvre les mécanismes pour le tourisme régional dans la partie centrale du Rift Albertin	Etablir les standards pour les produits touristiques et investissements / initiatives (inclure les concessions)	3 consultants passent 10 jours dans chaque pays	83,000	Premier consultant pour infrastructure, 2nd pour hôtels / lodges, le troisième expert en tourisme
			Workshop for 3 days	20,000	
<b>Sub-Total KRA8</b>				<b>50,175,600</b>	

### **Résumé du Budget**

KRA	Total USD
KRA1: Environnement Favorable	575,000
KRA2: La gestion du paysage	16,875,405
KRA3: Renforcement de Capacité	1,917,000
KRA4: Collaboration	340,000
KRA5: Application des lois	16,618,200
KRA6: Education et Sensibilisation	1,655,000
KRA7: Développement Economique	4,226,800
KRA8: Financement durable	50,175,600
<b>Grand Total</b>	<b>92,383,005</b>

## REFERENCES

- \_\_\_\_\_. 2004. Protocole de collaboration trilatéral entre l'Office Rwandais de Tourisme et des Parcs Nationaux; Uganda Wildlife Authority et Institut Congolais pour la Conservation de la Nature sur la collaboration transfrontalière pour la conservation des aires protégées situées dans la partie centrale du Rift Albertin
- à Nijeholt R. L., S. de Bie et C. Geerling, 2001. Beyond Boundaries: Regional Overview of Transboundary Natural Resource Management in West Africa. BSP Publication No.
- Baber C.V., K.R. Miller et M. Boness, (eds.) 2004. Securing Protected Areas in the Face of Global Change: Issues et Strategies. IUCN, Gland, Switzerland et Cambridge, UK.
- Biodiversity Support Program 1999
- IUCN 2000
- Lanjouw A., 2004. **Conflict in the Great Lakes Region: Impact on Conservation.** ETFRN News 43/44: Forests et conflicts. Organisations – Programmes
- Lanjouw A., A. Kayitare, H. Rainer, E. Rutagarama, M. Sivha, S. Asuma et J. Kalpers, 2001. Beyond boundaries: Transboundary natural resource management for Mt. Gorillas in the Virunga-Bwindi region. Washington, D.C., USA. Biodiversity Support Program.
- Ratter A., 2004. Albertine Rift Conservation - Greater Virunga Landscape: Strategic Planning Workshop Report, Kigali.
- Secrétariat Central de la Collaboration transfrontalière, 2005. Consultancy report on existing information for developing a Plan stratégique de la Collaboration Transfrontalière for the Central Albertine Rift Transfrontier Protected Area Network
- USAID – Frontlines: Country Spotlight: Uganda.  
[http://www.usaid.gov/press/frontlines/fl\\_apr05/country.htm](http://www.usaid.gov/press/frontlines/fl_apr05/country.htm)
- Wabunoha R. 2004. Review of development policies, legislation et regional processes et frameworks that affect the conservation of the great apes in the Democratic Republic of Congo, Uganda et Rwanda: A consultancy report. International Gorilla Conservation Programme, Kampala, Uganda.

## **PARTIE C: ANNEXES**

---

## Annexe 1: ANALYSE DE LA SITUATION

Tableau 0-1: ANALYSE DE LA SITUATION

PRINCIPALES FORCES		PRINCIPALES FAIBLESSES		PRINCIPALES OPPORTUNITES		PRINCIPALES MENACES	
KRA1: ENVIRONNEMENT FAVORABLE							
L'actuelle législation en vigueur	L'actuel cadre légal de la conservation 1			Volonté politique	Appui remarquable et Volonté politique (11)	Instabilité politique	Présence des personnes inciviques (2)
					Amélioration de la stabilité politique dans la région (7)		Guerres et insécurité (1)
					Nécessité d'avoir la paix dans la région (2)		Bandes armées (1)
				conventions ratifiées	Les conventions internationales sur la biodiversité qui sont ratifiées / MEAs (1)		Zone en conflits continuels (4)
					Intégration régionale (CAE, COMESA)		Troubles politiques
							Présence de plusieurs groupes armés
							Conflit politique dans la région
							Guerres et conflits
							Insécurité dans la région (2)
							Situation politique défavorable à la conservation transfrontalière (1)
							Mauvaise gouvernance dans le pays
							Contraintes politiques
							Guerres et conflits
							Non intégration de la politique de conservation
							Zone soumise à des conflits permanents
						Lois et politiques différentes	Lois et politiques différentes

						Manque d'appui politique	Aspects politiques
							Absence d'un appui politique officiel
							Faible implication des autorités politiques (5)
<b>KRA2 : GESTION DE L'ECOSYSTEME</b>							
Ecosystèmes contigus aux parcs	Ecosystèmes adjacent / habitat contigus (3)					fragmentation de l'habitat	Aires protégées discontinues (se trouvant en plusieurs endroits)
	Région partagée située dans le Rift Albertin (2)						Désintégration des corridors de la faune (2)
	Les parcs adjacents						
	Les parcs existents (4)						
<b>KRA3: FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES</b>							
L'actuel système de gestion	Une expérience de gestion dans la région	Capacité institutionnelle limitée	Les autorités manquent des données (4)				
	Les institutions oeuvrant dans la conservation qui fonctionnent (2)		Inégalités dans le domaine des progrès réalisés (4)				
	Disponibilité du personnel oeuvrant sur terrain et qui collaborent dans la région (4)		Manque d'orientation (plans)				
	Présence des gestionnaires et des gardes		Manque de motivation (inégalité du nombre d'employés)				
	Personnel dynamique et engagé		Manque de moyens financiers (1)				
			Insuffisance de moyens (financiers, logistique)				

			Financement à long-terme des activités de gestion transfrontalière sans l'appui des bailleurs étrangers (8)				
			Différentes méthodes de gestion (1)				
			Faible capacité institutionnelle dans la gestion des aires protégées (9)				
			Insuffisance d'équipement adéquat et moderne				
			Faible application de la loi (12)				
			Gouvernance institutionnelle (1)				
			Les subsides de l'Etat sont insuffisants				
<b>KRA4: Collaboration</b>							
La collaboration régionale existe	Intérêt commun à la conservation de la faune	Manque de collaboration avec les membres des communautés locales	Manque de collaboration avec la population locale	Coopération internationale	Soutien des organisations internationales	Barrières linguistiques	Différences linguistiques
	Volonté des autorités pour les aires protégées (3)		Conflits entre la population et les projets (1)		Collaboration avec d'autres partenaires (qui ne sont pas impliqués dans la conservation) (2)		Différentes langues officielles
	Volonté des organisations impliquées				Plusieurs institutions oeuvrant dans la conservation / ONGs /dans la région (4)	Mauvaise coordination	Manque de communication-information / Manque d'échange d'expérience
	Volonté commune				Appui des partenaires		Manque de coordination pour les avantages partagés (4)

	Patrouilles coordonnées				Appui de la communauté internationale pour la conservation dans le Rift Albertin (14)		Trop d'intervenants
	Volonté de collaborer (3)				Collaboration sur terrain moyennant l'appui des institutions (2)		Manque de flexibilité dans la gestion
	La coopération existe (Protocole de Collaboration PC signé par ICCN,UWA,ORTPN (2)				Collaboration des membres des communautés locales(1)		
	Les réunions régionales qui ont lieu (4)				Collaboration/ l'appui existe dans la région (1)		
	Programmes communs (1)				Accès facile au financement/ aux financement du Fonds Mondial		
	L'actuelle collaboration régionale et transfrontalière (2)				Présence des partenaires		
				Equipement de communication moderne	Moyens de communication (internet, e-mail)		
<b>KRA5: APPLICATION DE LA LOI</b>							
Riche biodiversité se trouvant dans le Rift Albertin	Niche spéciale (4)					Activités illégales	Exploitation irrationnelle des ressources naturelles
	Ecosystèmes variées						Empiètement du parc pour des fins culturelles ou de réinstallation (7)
	Niveau élevé d'endémisme (1)						Braconnage / commerce illicite d'animaux sauvages/ trafic (4)

	Présence des espèces rares et en danger d'extinction 3						Occupation anarchique (des aires protégées)
	Biodiversité exceptionnelle et riche (4)						
KRA6: Education et sensibilisation							
				Susciter un grand intérêt vis-à-vis de la conservation (environnement)	Environnement en tant que "nouveau" slogan (1)	attitudes négatives	Mentalité différente (culture)/ attitude
					Sensibilisation de la population (2)		Attitudes négatives
KRA7: Développement économique							
				Importance économique de la biodiversité/ aires protégées	Importance économique (intrinsèque, tourisme, utilisation des ressources) (3)	pauvreté	Pauvreté (3)
					La population tire profit de la conservation	Pression exercée par la population	Pression exercée par la population (5)

*Le chiffre entre parenthèses indique la cote accordée suivant l'ordre des priorités*



## Annexe 2: Liste des participants au processus de planification

1<sup>ère</sup> réunion du noyau chargé de la Planification tenue à Ruhengeri le 27 Juin 2005

1. Apophia Atukunda (ECL)
2. Déo Mbula (ICCN)
3. Nina Landu (ICCN Kinshasa)
4. Mfitimukiza David (ARCOS)
5. Justin Rurangirwa (Chief Warden PNV)
6. John Bosco Nuwe (Chief Warden BMCA)
7. Edgar Buhanga (UWA HQ)
8. Anecto Kayitare (PICG)
9. Maryke Gray (PICG)
10. Emmanuel Hakizimana (ORTPN HQ)
11. Masozera Michel (WCS)

Liste des participants au premier séminaire atelier sur la Planification tenu à Goma, RDC, du 27 – 28, 2005

Nom	Institution	e-mail/ numéro de téléphone
Apophia Atukunda	ECL Uganda	<a href="mailto:apophiaa@yahoo.co.uk">apophiaa@yahoo.co.uk</a>
Maryke Gray	PICG	<a href="mailto:marykegray@compuserve.com">marykegray@compuserve.com</a>
Eugene Rutagarama	PICG	<a href="mailto:Erutagarama@awfke.org">Erutagarama@awfke.org</a>
Deo Kujirakwinja	WCS	<a href="mailto:dkujirakwinja@wcs.org">dkujirakwinja@wcs.org</a>
Nestor Bagurubumwe	ICCN/ PNVi	97763891/ 08868595
Bangamwabo Venant	ICCN/ PNVi-S	97788568
Athanga-pere-Wila	Coord ECN-EF	<a href="mailto:athangapw@yahoo.fr">athangapw@yahoo.fr</a> / 0813129815
Déo Mbula	ICCN/ PNVi	<a href="mailto:deombula@yahoo.fr">deombula@yahoo.fr</a>
Brigitte Mbuyi Bilonda	MECNEF	<a href="mailto:mbuyibilonda@yahoo.fr">mbuyibilonda@yahoo.fr</a>
Landu Nina	ICCN/ DG	<a href="mailto:landu@caramail.com">landu@caramail.com</a>
Norbert Mushenzi	ICCN/ PNVi-N	<a href="mailto:mushelusenye@yahoo.fr">mushelusenye@yahoo.fr</a>
Inyanya Jacques	MGVP RDC	<a href="mailto:iyanyajacques@yahoo.fr">iyanyajacques@yahoo.fr</a>
Nuwe John Bosco	UWA	<a href="mailto:nuwej@yahoo.co.uk">nuwej@yahoo.co.uk</a>
Bernard Twinomugisha	WWF Ruwenzori	<a href="mailto:btwino@yahoo.co.uk">btwino@yahoo.co.uk</a>
Edgar Buhanga	UWA	<a href="mailto:edgar.buhanga@uwa.or.ug">edgar.buhanga@uwa.or.ug</a>
Mfitumukiza David	ARCOS	<a href="mailto:mfite@arcos-scora.org">mfite@arcos-scora.org</a>
Rurangwa Raphael	PICG	<a href="mailto:rrurangwa@igcp.co.rw">rrurangwa@igcp.co.rw</a>
Jena Claude Kyungu	DFGFE	<a href="mailto:jckyungu2005@yahoo.fr">jckyungu2005@yahoo.fr</a>
Karemera Gahirwa Protais	CARE Rwanda	<a href="mailto:Protaisk@care.org.rw">Protaisk@care.org.rw</a>
Paulin Ngobobo	PICG	<a href="mailto:pngobobo@igcp.co.rw">pngobobo@igcp.co.rw</a>
Katie Fawcett	DFGFI	<a href="mailto:Karisoke@rwanda1.com">Karisoke@rwanda1.com</a>
Jean-Paul Shabantu	DFGFI	<a href="mailto:jeanpaulshabantu@yahoo.fr">jeanpaulshabantu@yahoo.fr</a>
Emmanuel Hakizimana	ORTPN	<a href="mailto:ehakizimana@rwandatourism.com">ehakizimana@rwandatourism.com</a>

2<sup>ème</sup> Atelier de planification , liste de Participants. Goma, DRC, 3<sup>rd</sup> October 2005

<b>Name</b>	<b>Organisation</b>	<b>e-mail/ phone number</b>
Athanga-pere-Wila	Coord ECN-EF	<a href="mailto:athangapw@yahoo.fr">athangapw@yahoo.fr</a> / 0813129815
Atukunda Apophia	ECL Uganda	<a href="mailto:apophiaa@yahoo.co.uk">apophiaa@yahoo.co.uk</a>
Bagurubumwe Nestor	ICCN/ PNVi	<a href="mailto:nestorbamwe@yahoo.fr">nestorbamwe@yahoo.fr</a>
Bangamwabo Venant	ICCN/ PNVi-S	0997788568
Buhanga Edgar	UWA	<a href="mailto:edgar.buhanga@uwa.or.ug">edgar.buhanga@uwa.or.ug</a>
De Dieu Vhosi Jean	DFGFI	<a href="mailto:Vhosi_plk@yahoo.fr">Vhosi_plk@yahoo.fr</a>
Fawcett Katie	DFGFI	<a href="mailto:Karisoke@rwanda1.com">Karisoke@rwanda1.com</a>
Gray Maryke	IGCP	<a href="mailto:marykegray@compuserve.com">marykegray@compuserve.com</a>
Hakizimana Emmanuel	ORTPN	<a href="mailto:ehakizimana@rwandatourism.com">ehakizimana@rwandatourism.com</a>
Inyanya Jacques	MGVP DRC	<a href="mailto:iyanyajacques@yahoo.fr">iyanyajacques@yahoo.fr</a>
Kayitare Anecto	IGCP	<a href="mailto:akayitare@igcp.co.rw">akayitare@igcp.co.rw</a>
Kujirakwinja Deo	WCS	<a href="mailto:dkujirakwinja@wcs.org">dkujirakwinja@wcs.org</a>
Mbula Déo	ICCN/ PNVi	<a href="mailto:deombula@yahoo.fr">deombula@yahoo.fr</a>
Mushenzi Norbert	ICCN/ PNVi-N	<a href="mailto:mushelusenye@yahoo.fr">mushelusenye@yahoo.fr</a>
Ngobobo Paulin	IGCP	<a href="mailto:pngobobo@igcp.co.rw">pngobobo@igcp.co.rw</a>
Nuwe John Bosco	UWA	<a href="mailto:nuwej@yahoo.co.uk">nuwej@yahoo.co.uk</a>
Plumptre Andy	WCS	<a href="mailto:aplumtre@wcs.org">aplumtre@wcs.org</a>
Rurangirwa N. Justin	ORTPN	<a href="mailto:rjustus@rwandatourism.com">rjustus@rwandatourism.com</a>
Rurangwa Raphael	IGCP	<a href="mailto:rrurangwa@igcp.co.rw">rrurangwa@igcp.co.rw</a>
Rutagarama Eugene	IGCP	<a href="mailto:Erutagarama@awfke.org">Erutagarama@awfke.org</a>
Shabantu Jean-Paul	DFGFI	<a href="mailto:jeanpaulshabantu@yahoo.fr">jeanpaulshabantu@yahoo.fr</a>
Twinomugisha Bernard	WWF Ruwenzori	<a href="mailto:btwino@yahoo.co.uk">btwino@yahoo.co.uk</a>
Whittier Chris	MGVP	<a href="mailto:Chris_whittier@hotmail.com">Chris_whittier@hotmail.com</a>

3<sup>ème</sup> Atelier de planification, liste des participants. Ruhengeri, Rwanda, 1-2<sup>nd</sup> December 2005

<b>Name</b>	<b>Organisation</b>	<b>e-mail/ phone number</b>
Asuma Stephen	IGCP-Uganda	<a href="mailto:sasuma@awfug.org">sasuma@awfug.org</a>
Atukunda Apophia	ECL Uganda	<a href="mailto:apophiaa@yahoo.co.uk">apophiaa@yahoo.co.uk</a>
Buhanga Edgar	UWA	<a href="mailto:edgar.buhanga@uwa.or.ug">edgar.buhanga@uwa.or.ug</a>
Hakizimana Emmanuel	ORTPN	<a href="mailto:ehakizimana@rwandatourism.com">ehakizimana@rwandatourism.com</a>
Kahindo Charles	ARCOS	ckahindo@yahoo.com
Kayitare Anecto	IGCP	<a href="mailto:akayitare@igcp.co.rw">akayitare@igcp.co.rw</a>
Landu Nina	ICCN	<a href="mailto:ninalandu@yahoo.fr">ninalandu@yahoo.fr</a>
Nuwe John Bosco	UWA	<a href="mailto:nuwej@yahoo.co.uk">nuwej@yahoo.co.uk</a>
Rurangirwa N. Justin	ORTPN	<a href="mailto:rjustus@rwandatourism.com">rjustus@rwandatourism.com</a>
Rurangwa Raphael	IGCP	<a href="mailto:rrurangwa@igcp.co.rw">rrurangwa@igcp.co.rw</a>
Tambwe Tommy	ICCN	<a href="mailto:Tommy_tr1@yahoo.com">Tommy_tr1@yahoo.com</a>
Twinomugisha Bernard	WWF Ruwenzori	<a href="mailto:btwino@yahoo.co.uk">btwino@yahoo.co.uk</a>

**Atelier Consultatif des partenaires, liste de participants, Ruhengeri, 30-31 January 06**

<b>Name</b>	<b>Organisation</b>	<b>Address</b>
Amani Stephane	NTEAP/IBN	<a href="mailto:slubunga@nilebasin.org">slubunga@nilebasin.org</a>
Atukunda Apophia	ECL	<a href="mailto:apophiaa@yahoo.co.uk">apophiaa@yahoo.co.uk</a>
Babaasa Dennis	ITFC	<a href="mailto:babaasa@itfc.org">babaasa@itfc.org</a>
Bangamwabo Venant	ICCN	Nord Kivu Rumangabo DRC
Boendi Samuel	WWF/PEVi	<a href="mailto:sboendiwwfpevi@yahoo.fr">sboendiwwfpevi@yahoo.fr</a>
Bugingo Emmanuel	DFGF Europe	<a href="mailto:dfgf@rwanda1.com">dfgf@rwanda1.com</a>
Buhanga Edgar	UWA	<a href="mailto:edgar.buhanga@uwa.or.ug">edgar.buhanga@uwa.or.ug</a>
Byamukama James	PICG	<a href="mailto:igcpkle@infocom.co.ug">igcpkle@infocom.co.ug</a>
Gashabuka Eugene	ISAR	<a href="mailto:gashabukans@yahoo.fr">gashabukans@yahoo.fr</a>
Gray Maryke	PICG	<a href="mailto:marykegray@compuserve.com">marykegray@compuserve.com</a>
Habineza Come	Burera district	<a href="mailto:habinezacome@yahoo.fr">habinezacome@yahoo.fr</a>
Hakizimana Emmanuel	ORTPN	<a href="mailto:ehakizimana@rwandatourism.com">ehakizimana@rwandatourism.com</a>
Iyanya Jacques	MGVP/DRC	<a href="mailto:iyanyajacques@yahoo.fr">iyanyajacques@yahoo.fr</a>
Kanamugire Noel	Secteur Mukamira	0 8 56 39 03
Kanyarukato Augustin	Kinigi Sector	<a href="mailto:auguka2000@yahoo.fr">auguka2000@yahoo.fr</a>
Karambizi Benjamin	Jenda sector	<a href="mailto:karambizibenjamin@yahoo.fr">karambizibenjamin@yahoo.fr</a>
Katz Masha	CTPH	<a href="mailto:mashi1214@hotmail.com">mashi1214@hotmail.com</a>
Kayitare Anecto	IGCP	<a href="mailto:akayitare@igcp.co.rw">akayitare@igcp.co.rw</a>
Kazungu Cyprien	Secteur Gataraga	<a href="mailto:tatekaz@yahoo.fr">tatekaz@yahoo.fr</a>
Kinani Jean Felix	MGVP/Rwanda	<a href="mailto:jfkinani@yahoo.fr">jfkinani@yahoo.fr</a>
Landu Nina	ICCN	<a href="mailto:ninalandu@yahoo.fr">ninalandu@yahoo.fr</a>
Maniragena Joseph	DFGF Europe	<a href="mailto:eliabson@yahoo.fr">eliabson@yahoo.fr</a>
Masereka Johnson	UWA	<a href="mailto:johnsonmasereka@yahoo.fr">johnsonmasereka@yahoo.fr</a>
Mashagiro J Chrisostome	Chefferie de Bwisha	08 08 66 04 86
Mbahimba James	RMS	<a href="mailto:rwenzorims@yahoo.co.uk">rwenzorims@yahoo.co.uk</a>
Mbula Deo	ICCN	<a href="mailto:deombula@yahoo.fr">deombula@yahoo.fr</a>
Mugabo James	Kabatwa Sector	<a href="mailto:mugabo-james@yahoo.com">mugabo-james@yahoo.com</a>
Mugiri Ghad	UWA	<a href="mailto:ghad.mugiri@uwa.or.ug">ghad.mugiri@uwa.or.ug</a>
Mugumya N.Xavier	National Forestry Authority	<a href="mailto:xavierm@nfa.org.ug">xavierm@nfa.org.ug</a>
Muhongya Olivier Mumbere	JGI	<a href="mailto:olivier_jgi@yahoo.fr">olivier_jgi@yahoo.fr</a>
Mukakamali Dancilla	PPP/ARECO/IUCN	<a href="mailto:arecorwa@yahoo.fr">arecorwa@yahoo.fr</a>
Munyaneza Emmanuel	IRST/Butare	<a href="mailto:munyaneza4@yahoo.fr">munyaneza4@yahoo.fr</a>
Munyansanga Frederic	MINITERE/ Unite des forets	<a href="mailto:fmunyansa@yahoo.fr">fmunyansa@yahoo.fr</a>
Munyarukundo Andre	Secteur Shingiro	0 8 56 43 39
Musabyimana Innocent	Nyangee Sector	<a href="mailto:nyange2006@yahoo.fr">nyange2006@yahoo.fr</a>
Mutebi Jackson	PRIME WEST	<a href="mailto:jackson_mutebi@dai.com">jackson_mutebi@dai.com</a>
Muyambi Fortunate	MGCF	<a href="mailto:mfbenda@hotmail.com">mfbenda@hotmail.com</a>
Mwambarangwe Patricie	Rugarama sector	<a href="mailto:patricie370@yahoo.fr">patricie370@yahoo.fr</a>
Ndabarinze Emmanuel	Secteur Bigogwe	0 8 48 09 18
Ngabo Theogene	KRC	<a href="mailto:ngaboth2004@yahoo.fr">ngaboth2004@yahoo.fr</a>
Ngobobo Paulin	PICG	<a href="mailto:pngobobo@igcp.co.rw">pngobobo@igcp.co.rw</a>

Nkundiye Schadrac	Secteur Cyanika	<a href="mailto:nkundisha@yahoo.fr">nkundisha@yahoo.fr</a>
Nsengimana Serge Joram	DFGFI/KRC	<a href="mailto:nsengimanaserge@yahoo.fr">nsengimanaserge@yahoo.fr</a>
Nsengiyumva K. Alexis	Bugeshi Sector	<a href="mailto:kabeya20002003@yahoo.fr">kabeya20002003@yahoo.fr</a>
Okello Tom Obong	UWA	<a href="mailto:tom.okello@uwa.or.ug">tom.okello@uwa.or.ug</a>
Rurangirwa Nyampeta Justin	ORTPN/PNV	<a href="mailto:rjustin@rwandatourism.com">rjustin@rwandatourism.com</a>
Rurangwa Raphael	IGCP Rwanda	<a href="mailto:rrurangwa@igcp.co.rw">rrurangwa@igcp.co.rw</a>
Rwanzura Jungla Ndagije	JGI	Nord Kivu Goma DRC
Rwema Daniel	Musanze district	0 8 52 71 79
Sengalama Tom	Nature Uganda	<a href="mailto:tsengalama@yahoo.co.uk">tsengalama@yahoo.co.uk</a>
Uwamahoro Julienne	Gahunga Sector	0 8 49 50 85

*S*

*Rel*

*GA*  
*MP*

**Annexe 3: Protocole de Collaboration entre ICCN, ORTPN et UWA**

---

**PROTOCOLE DE COLLABORATION TRILATERALE**

**ENTRE**

**L'Office Rwandais de Tourisme et des Parcs  
Nationaux**

**Uganda Wildlife Authority**

**et**

**Institut Congolais pour la Conservation de la  
Nature**

**SUR LA COLLABORATION TRANSFRONTALIERE DES AIRES PROTEGEES  
SITUEES DANS LE RIFT ALBERTIN**

9 Janvier 2004

## *PREAMBULE*

L'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (en sigle "ORTPN"), Uganda Wildlife Authority (en sigle "UWA") et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature ("ICCN" en sigle), (ci-après désignés comme « parties signataires»),

**RECONNAISSANT** le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de leurs états ;

**CONSCIENTS** des avantages d'une étroite collaboration;

**RECONNAISSANT** la nécessité de protéger l'environnement, plus particulièrement l'écosystème commun de la partie centrale du Rift Albertin comprenant les aires protégées au service du Rwanda, de l'Ouganda, de la République Démocratique du Congo et de la communauté internationale ; et

**SOUCIEUX** d'étendre, de maintenir et de protéger l'écosystème commun de la partie centrale du Rift Albertin comprenant les aires protégées à travers la collaboration dans la gestion du Volcanoes National Park, Mgahinga Gorilla National Park, Bwindi Impenetrable National Park, Queen Elizabeth National Park, Semliki National Park, Ruwenzori Mountains National Park, Kibale National Park et Virunga National Park;

**ADOPTONS** ce qui suit:

### **ARTICLE 1**

#### **LA RECONNAISSANCE DE LA NATURE TRANSFRONTALIÈRE DE LA PARTIE CENTRALE DU RIFT ALBERTIN COMPRENANT VIRUNGA NATIONAL PARK, VOLCANO NATIONAL PARK, BWINDI IMPENETRABLE NATIONAL PARK, MGAHINGA GORILLA NATIONAL PARK, QUEEN ELIZABETH NATIONAL PARK, SEMLIKI NATIONAL PARK, KIBALE NATIONAL PARK ET RUWENZORI MOUNTAINS NATIONAL PARK**

Les parties signataires reconnaissent les aires protégées situées dans la partie centrale du Rift Albertin qui constituent un écosystème transfrontalier commun aux huit parcs nationaux, à savoir Volcano National Park au Rwanda, Mgahinga Gorilla National Park, Bwindi Impenetrable National Park, Queen Elizabeth National Park, Kibale National Park, Semliki National Park et Ruwenzori Mountains National Park en Uganda, et Virunga National Park en RDC. Les parties signataires de ce protocole reconnaissent qu'il y a eu des efforts de coordination et la collaboration dans la gestion de ces aires protégées qui constituent un écosystème.

Les parties signataires reconnaissent ces efforts et s'engagent à continuer à mettre en œuvre et rendre officielle la collaboration transfrontalière dans les domaines tels que la conservation, la recherche, le monitoring, la conservation à base communautaire et l'écotourisme pour assurer une conservation à long-terme de la biodiversité.

Les parties signataires du présent protocole de collaboration s'engagent à élaborer le plan stratégique de la collaboration transfrontalière dans les aires protégées situées dans la partie centrale du Rift Albertin pour rendre officielle la collaboration transfrontalière.

### **ARTICLE 2**

#### **DE LA COOPERATION**

- (1) Les parties signataires s'engagent à faire en sorte que Volcanoe National Park, Bwindi Impenetrable National Park, Mgahinga Gorilla National Park, Queen Elizabeth National Park, Semliki National Park, Ruwenzori Mountains National Park, Kibale National Park et Virunga National Park (ci dénomés « parcs ») prennent en considération les objectifs de la collaboration transfrontalière inclus dans ce Protocole de collaboration signé par l'office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux, Uganda Wildlife Authority et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature.

- (2) Les parties signataires s'engagent à:
  - a. assurer la coordination de la gestion et promouvoir les activités menées dans les parcs ;
  - b. se consulter, fournir une assistance et soutien mutuel dans la mise en œuvre des objectifs de la collaboration transfrontalière;
- (3) Les parties signataires s'engagent à signer d'autres accords qui peuvent avoir un impact positif sur le contenu de ce protocole.

### **ARTICLE 3**

#### **LES OBJECTIFS DE LA COLLABORATION TRANSFRONTALIERE**

- (1) Les objectifs de la collaboration transfrontalière dans la partie centrale du Rift Albertin sont les suivants:
  - a. Coopération dans la conservation de la biodiversité et autres ressources naturelles et valeurs culturelles dans les trois pays;
  - b. Promouvoir l'écosystème à travers la planification et une meilleure gestion des aires protégées.
  - c. Plaidoirie en faveur de la planification de l'utilisation et la gestion des terres dans la région afin de réduire les menaces qui pèsent sur les aires protégées;
  - d. Une vision commune pour la collaboration transfrontalière ;
  - e. La confiance, la compréhension et la coopération entre ICCN, UWA, ORTPN, les organisations non gouvernementales, les communautés locales, les touristes et autres partenaires pour une conservation à long terme et contribuer à une paix durable;
  - f. Le partage des ressources régionales, les compétences dans le domaine de la gestion, l'expérience et les bonnes pratiques pour une gestion efficace et efficiente de la biodiversité et des valeurs culturelles ;
  - g. Promouvoir les avantages que la conservation offre, sensibiliser et promouvoir le partage de ces avantages au niveau régional et faire comprendre l'importance de la conservation aux partenaires;
  - h. Renforcer la coopération dans les programmes de recherche, monitoring, gestion des données;
  - i. S'assurer que la conservation de la biodiversité contribue à la réduction de la pauvreté dans la région.

### **ARTICLE 4**

#### **MISE EN OEUVRE DE LA COLLABORATION TRANSFRONTALIERE ET FORMULATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA COLLABORATION TRANSFRONTALIERE**

- (1) Les parties signataires s'engagent à collaborer pour élaborer un plan stratégique de la collaboration transfrontalière afin de réaliser les objectifs mentionnés ci-dessus. Les parties signataires s'engagent à mettre en place un Secrétariat central de la collaboration transfrontalière et élaborer un plan stratégique pour la partie centrale du Rift Albertin
- (2) Pour élaborer un plan stratégique de la collaboration transfrontalière et coordonner les activités de la collaboration transfrontalière, les parties signataires travailleront avec le facilitateur qui sera désigné pour faire avancer le processus de la collaboration

transfrontalière, à savoir le Programme International pour la Conservation des Gorilles (PICG).

- (3) Le secrétariat central de la collaboration transfrontalière comprendra le Directeur de l'ORTPN, UWA et ICCN, un conseiller technique mandaté par chaque directeur et le Programme International pour la Conservation des Gorilles (PICG).

## ARTICLE 5

### **LE SECRETARIA CENTRAL DE LA COLLABORATION TRANSFRONTALIERE COMPRENANT LES AIRES PROTEGEES SITUEES DANS LA PARTIE CENTRALE DU RIFT ALBERTIN**

- (1) Le secrétariat central de la collaboration transfrontalière ainsi créé par ce protocole de collaboration a pour mission d'élaborer un plan stratégique de la collaboration transfrontalière et coordonner les activités de la collaboration transfrontalière dans les aires protégées situées dans la partie centrale du Rift Albertin. Le secrétariat central de la collaboration transfrontalière donnera aux représentants de l'ORTPN, de l'UWA et de l'ICCN l'occasion de partager leurs idées, faire des propositions, donner des conseils concernant les activités menées dans les aires protégées situées dans la partie centrale du Rift Albertin et adopter des mesures qui sont conformes à ce protocole visant à promouvoir l'intégration et la collaboration dans la gestion des parcs.
- (2) Les parties signataires nomment les personnes ci-après à faire partie du secrétariat central de la collaboration transfrontalière:

Pour l'ORTPN :

- \_\_\_\_\_, Directrice de l'Office Rwandais de Tourisme et des Parcs Nationaux;
- \_\_\_\_\_, Conseiller technique de l'Office Rwandais de Tourisme et des Parcs Nationaux;

Pour UWA:

- \_\_\_\_\_, Directeur, Uganda Wildlife Authority;
- \_\_\_\_\_, Conseiller technique de Uganda Wildlife Authority;

Pour ICCN:

- \_\_\_\_\_, Administrateur Délégué Général de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, Kinshasa ;
- \_\_\_\_\_, Conseiller technique de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature ;

Pour le Programme International pour la Conservation des Gorilles (PICG).

- \_\_\_\_\_, Directeur du Programme International pour la Conservation des Gorilles
- \_\_\_\_\_, Regional Framework Officer, Programme International pour la Conservation des Gorilles

Les décisions du secrétariat central de la collaboration transfrontalière seront prises par consensus. Conformément aux termes de ce protocole, le secrétariat central de la collaboration transfrontalière déterminera son calendrier des réunions, ses règlements et ses procédures, l'endroit où les réunions auront lieu, pourvu qu'il se réunisse chaque année au moins une fois.

## ARTICLE 6

### **LES QUESTIONS AYANT TRAIT AUX FINANCES**

- (1) Pour s'acquitter de leurs engagements conformément aux termes de ce protocole, les parties signataires essayeront de pourvoir des fonds qui couvriront les dépenses encourues lors de la mise en application de ce protocole, à moins que l'Office Rwandais de Tourisme et des Parcs Nationaux, Uganda Wildlife Authority et l'Institut Congolais



pour la Conservation de la Nature et le Secrétariat Central de la collaboration transfrontalière s'efforcent à obtenir des fonds financés par eux-mêmes ou provenant d'autres sources pour la formulation du plan stratégique de la collaboration transfrontalière et la poursuite de la collaboration transfrontalière.

#### **ARTICLE 7**

#### **RESPECT DE LA LOI EN VIGUEUR DANS LE PAYS**

Ce protocole ne sera en aucun cas interprété comme une dérogation à n'importe quelle disposition de la loi en vigueur dans les trois pays où proviennent les parties signataires ou tout autre accord signé entre les parties.

#### **ARTICLE 8**

#### **RÈGLEMENT DES CONFLITS**

(1) Les conflits pouvant découler de l'interprétation ou de la mise en application de ce protocole de collaboration seront réglés à l'amiable grâce à la consultation ou la négociation entre les parties signataires.

#### **ARTICLE 9**

#### **AUTORITÉ COMPÉTENTE**

Les autorités chargées de la mise en application de cet accord sont

- (a) le représentant l'Office Rwandais de Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN) ;
- (b) le représentant de Uganda Wildlife Authority (UWA) ; et
- (c) le représentant de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) Kinshasa.

#### **ARTICLE 10**

#### **L'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Ce protocole de collaboration entre en vigueur à la date de sa signature par les parties concernées.

#### **ARTICLE 11**

#### **RESILIATION**

Ce protocole peut être résilié par une ou plusieurs parties signataires après avoir remis une notification écrite au Secrétariat Central de la collaboration transfrontalière trois mois avant d'exprimer l'intention de résilier ce protocole de la collaboration transfrontalière.

#### **ARTICLE 12**

#### **AMENDEMENT**

Ce protocole de collaboration peut être amendé après un accord écrit entre les parties.

Les parties signataires ont signé et scellé ce protocole de collaboration en deux exemplaires, en Français et en anglais, les deux copies étant authentiques.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ deux mille quatre.

\_\_\_\_\_  
(Directrice de l'Office Rwandais de  
Tourisme et des Parcs Nationaux

POUR L'OFFICE RWANDAIS DE TOURISME ET DES PARCS NATIONAUX

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ deux mille quatre.

\_\_\_\_\_  
(Directeur Uganda Wildlife Authority)

POUR UGANDA WILDLIFE AUTHORITY

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ deux mille quatre.

\_\_\_\_\_ (Administrateur Délégué Général de l'Institut  
Congolais pour la Conservation de la Nature)

POUR L'INSTITUT CONGOLAIS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE



## Déclaration tripartite

**Sur la collaboration transfrontalière pour la Gestion des Ressources Naturelles du réseau des aires protégées transfrontalières du Rift Albertin Central.**

*La République Démocratique du Congo*

*La République du Rwanda*

*La République de l'Uganda*

~~~~~

**RECONNAISSANT** la nécessité de conserver l'unique écosystème du réseau des aires protégées transfrontalières du Rift Albertin Central à travers la gestion collaborative du Parc national des volcans, Mgahinga Gorilla National Park, Bwindi Impenetrable National Park, Queen Elizabeth National Park, Semliki National Park, Ruwenzori Mountains National Park, Kibale National Park and Parc National des Virunga pour le bénéfice du peuple de la République Démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Uganda et de la Communauté Internationale ;

**AYANT COMME VISION** que le réseau des aires protégées transfrontalières du Rift Albertin Central avec le paysage environnant puisse conserver les espèces endémiques et la riche biodiversité de façon durable ;

**AVEC COMME OBJECTIF** l'établissement d'une stratégie de collaboration et de gestion transfrontalière qui facilite la conservation durable de la biodiversité dans le Rift Albertin Central pour un développement socio-économique à long terme ;

**CONSCIENT** des bénéfices qui seront dérivés d'une franche coopération ;

**En RECONNAISSANT le** Principe de la souveraineté et l'intégrité territoriale de nos trois Etats ; et ainsi

**ACCEPANT** que cet accord ne puisse en aucun cas faire obstruction des lois en vigueur dans les trois pays ou sur d'autres accords signés entre les trois parties; et

Etant **CONSCIENT** que ceci n'est pas un document légal qui engage les trois signataires ou leurs gouvernements;

Ainsi il est entendu ce qui suit:

1. Le réseau des aires protégées transfrontalières du Rift Albertin Central est reconnu comme un écosystème transfrontalier partagé par la République du

Rwanda, la République de l'Uganda et la République Démocratique du Congo en sigle « DRC ».

2. Les efforts de coordonner et de gérer en collaboration ces aires protégées comme un seul écosystème, et spécialement le développement du Plan Stratégique Transfrontalier sont appréciés et notés.
3. le Plan Stratégique Transfrontalier du réseau des aires protégées transfrontalières du Rift Albertin Central devra être entièrement reconnu et accepté par les trois pays quand il sera finalisé.
4. Les efforts devront être faits pour initier le développement d'un protocole d'accord de collaboration entre les trois gouvernements pour s'assurer d'un accord formel de gestion du réseau des aires protégées transfrontalières qui contribue a la conservation de la biodiversité dans la région et en conséquence au commun objectif de réduction de la pauvreté.
5. Reconnaisant le besoin de financer cette initiative, les ministres acceptent de faire le lobby auprès de leurs gouvernements respectifs pour faire un engagement financier qui permet l'exécution du Plan Stratégique Transfrontalier tel que mentionné à l'article 2 ci haut.

**En TEMOIN**, cette déclaration en anglais et en français, sont toutes deux égales et authentiques. **(IN WITNESS WHEREOF** the undersigned have agreed on this declaration in duplicate in the English and French language, both being equally authentic ).

\_\_\_\_\_  
*Nom* *Signature* *Date*

**L'honorable Ministre de.....**

**Ministre de ..... , DRC**

\_\_\_\_\_  
*Nom* *Signature* *Date*

**L'honorable Ministre de .....**

**Ministre de ..... , Republique du Rwanda**

\_\_\_\_\_  
*NON* *SIGNATURE* *DATE*

**The Honourable Minister of State for Tourism, Wildlife and Antiquities**

**Ministry of Tourism, Trade and Industry, the Republic of**